



BULLETIN

DU

DICTIONNAIRE WALLON

PUBLIÉ PAR LA
SOCIÉTÉ
DE LITTÉRATURE
WALLONNE

16^e Année — 1927-31
N^os 1-4

H. Vaillant-Carmanne, S. A.
Imprimeur de l'Académie
Place Saint-Michel, 4, Liège
5164. — — — — —

Le *Bulletin du Dictionnaire* — publication nouvelle (1906) de la Société de Littérature wallonne — doit servir à étendre le cercle de notre propagande en faveur de l'œuvre future et à faciliter nos moyens d'information.

Il est distribué de droit aux membres de la Société. De plus, nous l'envoyons aux personnes étrangères à la Société qui veulent bien répondre à nos questionnaires ; ces correspondants reçoivent notre périodique *en échange de leurs communications*.

On peut enfin, sans faire partie de la Société et sans collaborer à notre œuvre, s'abonner au *Bulletin du Dictionnaire* en adressant un mandat de *dix francs* au trésorier, M. Jean DESSARD, rue A. Delsupexhe, 16, Herstal, (**chèques-postaux n° 102927**).

Nous accueillons avec empressement toute communication relative au *Dictionnaire*. Nous prions instantanément tous les wallonisants de venir à nous, de répondre à nos questionnaires, de nous envoyer des listes de mots curieux et des textes inédits, de s'inscrire enfin au nombre de nos correspondants, de nos membres affiliés ou protecteurs.

Tout membre de la Société a droit aux publications de l'année. Pour faire partie de la Société, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire, qui se chargera de la présentation d'usage, et de payer une cotisation annuelle de *quinze francs* pour la Belgique, de *vingt francs* pour l'étranger.

Les personnes et les communes qui s'imposent une cotisation minima de *vingt-cinq francs* (étranger : 30 francs), sont inscrites sur la liste des Membres Protecteurs de la Société.

Les 15 premières années de ce *Bulletin* (1906-1926), sont en vente au prix de 100 francs. Chaque année séparément : 10 francs.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat.

Secrétariat du Bulletin du Dictionnaire :

M. DELBOUILLE, rue des Vignes, 2, Chênée-lez-Liège

 Le *Bulletin de la Société de Littérature wallonne*, tome 64, sera distribué aux membres de la Société dès le début de 1932.

BULLETIN
DU
DICTIONNAIRE WALLON

publié par la Société de Littérature wallonne

XVI^e Année — 1927-31

Nos 1-4

Avant-propos

Le dernier numéro paru du *Bulletin du Dictionnaire* porte la mention « 15^e année, 1926, n^os 3-4 ». Le *Bulletin* a donc subi une interruption de quatre ans, presque aussi désastreuse que celle de la guerre. Elle s'explique par les démissions presque simultanées de notre secrétaire général, M. Jean Haust, et de notre secrétaire-adjoint, M. Edgar Renard, qui s'occupaient des publications de la Société, puis par la maladie et la mort de notre président Auguste Doutrepont.

Nous devons beaucoup de reconnaissance à M. Haust pour avoir assumé depuis 1902 un travail écrasant, qui ne peut être bien conduit que par un philologue et dont la plupart de nos membres ignorent les difficultés, ainsi qu'à M. Renard qui l'a secondé dans les dernières années. Aussi avons-nous essayé pendant de longs mois d'aplanir le différend qui les éloignait de nous. Mais le différend s'est trouvé irréductible : il a fallu songer à combler les vides. Par malheur, aucun des membres titulaires ne se sentait en mesure d'assumer la lourde tâche. Alors notre président M. Doutrepont s'est assuré la coopération de deux de ses collègues, M. Nicolas Hohlwein,

wallonisant et helléniste, professeur de papyrologie à l'Université de Liège, et M. Maurice Delbouille, docteur en philologie romane, qui devait succéder peu après, à l'Université, au regretté Auguste Doutrepont.

Grâce au concours de ces deux savants, nos publications arriérées ont été reprises peu à peu. M. Hohlwein, nommé secrétaire général, a fait paraître le dernier *Annuaire* et le tome 63 du *Bulletin de la Société*. C'est maintenant le tour du *Bulletin du Dictionnaire*. Nous n'avons nullement l'intention de l'abandonner. Sous son titre modeste, c'est un organe de vulgarisation scientifique qui nous met en rapport avec toute la Wallonie et avec nombre de philologues étrangers. La direction en est confiée désormais à notre second secrétaire M. Delbouille. Elle est en bonnes mains. M. Delbouille contribuera au succès de cette revue de philologie wallonne par ses propres travaux, dont nous avons pu apprécier déjà la haute valeur.

J. F.

La correspondance relative au *Bulletin de la Société* doit être adressée à M. Nicolas Hohlwein, rue Ramoux, 24, Liège ; ce qui concerne le *Bulletin du Dictionnaire*, à M. Maurice Delbouille, rue des Vignes, 2, Chênée-lez-Liège.

Sur quels principes est basée l'orthographe wallonne

Nous n'avons jamais traité, dans cette revue, de l'orthographe wallonne, sauf une fois, à propos du dialecte de Frameries. On s'est contenté jusqu'ici d'inscrire en tête de chaque volume la liste des signes qui nous servaient à transcrire nos divers patois. C'est que, vraiment, nous avions déjà bien assez de besogne à nous escrimer depuis 1900, dans des journaux, des revues, des préfaces, trop souvent même par correspondance privée, contre la routine des obstinés, contre l'ignorance, la mauvaise foi ou la vanité de certains novateurs incomptétents. Nous trouvions parfois, cependant, pour nous soulager dans ce travail ingrat et sans cesse renaissant, des correspondants de bonne volonté, animés d'un sincère désir de s'éclairer. Ceux-là nous interrogeaient tantôt sur les principes, tantôt sur des cas particuliers qui les embarrassaient. Grâce aux questions des uns, aux objections des autres, grâce même aux injures et aux railleries, nous avons pu étendre notre expérience ; nous croyons savoir mieux qu'au début où le bât blesse nos wallonisants. Tant de travaux manuscrits nous ont passé par les mains, depuis trente ans, orthographiés à la diable, soit par ignorance, soit par prétention, nous avons consumé tant de semaines à retranscrire les œuvres d'autrui pour les rendre imprimables, que nous pensons avoir rencontré toutes les difficultés. Le moment nous paraît venu de coordonner ces multiples réponses partielles opposées aux doutes, aux scrupules, aux erreurs, aux objec-

tions et contre-propositions de tout genre ; et où pourrions-nous le faire plus efficacement que dans cette modeste revue qui s'adresse à tous les wallonisants ?

Il ne s'agit donc pas ici d'un exposé dogmatique de règles, d'une grammaire orthographique, mais d'une suite de démonstrations et de réfutations relatives à des points souvent contestés. N'ayant pas d'adversaire présent à combattre, nous pourrons argumenter en mettant plus d'ordre dans les théories et sans cette âpreté inhérente à la polémique. Mais nous n'épuiserons pas ce vaste sujet en une fois : aujourd'hui il ne sera question que des principes.

I. Le premier obstacle auquel nous nous sommes heurté au début était celui-ci : on ne comprenait pas le *but* d'un système graphique des patois. On nous disait : « le Liégeois connaît son langage ; laissez-le donc écrire *roi* et *bois*, *foche* et *atèche*, *roge* et *vège*, *vente* et *trente*, *tonai* et *novai*, etc. ; il saura bien deviner comment il doit prononcer ». Cette objection, anodine dans les termes, décelait un singulier état d'esprit. C'était borner la réforme au dialecte liégeois et à l'intérêt du lecteur liégeois : courte vue ou égoïsme de clocher. Il fallut donc expliquer avant tout que la réforme orthographique visait tous les dialectes romans en général, et en particulier ceux de Belgique, depuis Tourcoing jusqu'à Malmédy, depuis Waterloo jusqu'à Willancourt. Le but ne peut être qu'un Liégeois devine tant bien que mal le liégeois, mais qu'un Tournaisien, un Montois, un Namurois, un Ardennais, un Virtonnais puissent lire avec sûreté un texte liégeois et réciproquement. Il est ridicule de prétendre qu'un Tournaisien vienne à Liège apprendre le dialecte pour se mettre à même de lire les œuvres liégeoises ; c'est l'écriture elle-même qui doit enseigner aux étrangers la prononciation. Donc toutes les différences sensibles de prononciation qu'on perçoit d'un dialecte à l'autre, d'un village à l'autre, doivent pouvoir être représentées dans l'écriture. Il ne faut pas qu'un lecteur, pour

déchiffrer un écrit de dialecte voisin, ait deux choses à s'assimiler, 1^o les particularités du dialecte, 2^o les fantaisies de l'orthographe : il faut au contraire que la souplesse de l'orthographe l'avertisse des particularités du dialecte.

On nous comprenait de moins en moins. On nous répondait : « vous voulez créer l'*unité* orthographique et vous instaurez autant d'orthographies qu'il y a de variétés dialectales ! ». Ainsi, sous le nom de réforme orthographique, on entrevoitait une unité dialectale imposée à toute la Belgique au profit du seul liégeois, la suprématie du langage et des œuvres liégeoises, l'institution d'une langue wallonne et l'extinction graduelle des patois locaux autour d'elle. Or, l'unité orthographique visait au contraire à procurer à tous les dialectes des moyens graphiques adéquats aux sons ; elle les traitait tous avec le même respect ; elle reconnaissait à tous le même droit de vivre, de créer des œuvres littéraires, de les représenter sur la scène ou par le livre. Cette révélation d'un but si différent du rêve d'impérialisme de deux ou trois meneurs fut loin d'attirer des partisans au système. On nous décocha même comme objection suprême cet argument du plus naïf égoïsme : « avec votre système, les pièces du théâtre liégeois, transcrites en orthographe exacte, pourraient être lues correctement et représentées par des sociétés étrangères sans l'intervention de nos sociétés dramatiques ». Voilà donc, dès le début, avant tout examen de détail, à quelles considérations misérables d'intérêt la réforme venait se heurter ! Nous avions beau répondre que l'anarchie actuelle rendait les œuvres liégeoises illisibles en dehors de Liège, que l'artiste liégeois ne composait pas seulement pour ses amis liégeois, mais pour être lu, compris et admiré par toute la Wallonie et même par les étrangers : rien ne faisait pardonner cette conséquence — pourtant problématique et qui s'est trouvée fausse — que les sociétés dramatiques de Liège n'auraient plus de représentations ni de jetons lucratifs dans

les autres villes du pays. C'était à désespérer ! Au lieu d'examiner les qualités intrinèques du système, on craignait pour les bénéfices d'une corporation qu'on prétendait lésée.

II. Seconde pierre d'achoppement et seconde fournée d'ennemis. Réglementer l'orthographe, c'était gêner les auteurs, qui n'avaient jusque-là suivi que leur caprice. Entrave à la liberté ! Chacun dès lors prétendit avoir un système, aussi rationnel que tout autre, dont il ne voulait pas démordre. Ce n'était pas s'attirer des sympathies que de démontrer à chacun les incohérences, les sottises grossières de son prétendu système. Une fois même l'opposition se traduisit par une pétition de deux mécontents au Conseil provincial de Liège, présentant la réforme comme attentatoire à la liberté des auteurs et demandant que le Conseil retirât pour cette raison à la Société wallonne son subside annuel !

Nous avons eu la chance, cependant, de rencontrer des esprits sérieux, capables d'envisager au delà des intérêts de coterie, les avantages d'une unification orthographique. Avec eux on put aborder le côté scientifique de la question. On était rarement d'accord, mais on avait en commun le désir de sortir de l'anarchie. On pouvait discuter.

Il s'agissait d'abord de faire comprendre les principes sur lesquels doit se baser un système rationnel et pratique, puis d'examiner une à une les solutions proposées. Il serait impossible, et d'ailleurs inutile, de retracer le détail des séances tenues à Liège entre les délégués des sociétés littéraires, des consultations écrites, des objections et des réponses inlassablement répétées. Nous avons affaire à des lecteurs d'une autre génération, qui ont pris des habitudes plus logiques : notre but serait de les amener à juger par eux-mêmes le système adopté et à l'appliquer de bon cœur et par persuasion.

III. Premier principe, première question : l'orthographe doit-elle être phonétique ?

Si on admet que l'écriture a été inventée pour représenter

la parole, il semble bien que l'écriture remplira d'autant mieux son rôle qu'elle figurera invariablement les mêmes sons par les mêmes signes, les syllabes identiques par des groupes de signes identiques. Par ce moyen, une même suite de signes, retraduite par la parole, exprimera toujours comme le gramophone une même suite de sons. Mais le problème est-il résolu dans son entier ? Contrôlons par des exemples cet idéal du phonétisme pur. Il suffira de tracer quelques lignes de français et de wallon. Voici ce que devient le français de Racine :

*Wi je vyin dan son tan pla do ré lé tèr nèl
je vyin se lon lu za jan ti ké so la nèl
sé lé bré ra vèc vou la fa meu ze jour nýy
ou sur le mon si na la lva nou fu do néy.*

Voici pour le wallon des vers de Henri Simon :

*com li fleûr dèl hou rêy
ki dis rôl si bo ton
to mou yî dèl ro zêy
int lè zyèb dè wa zon
vo zès té tot no zêy
pov vèy on zî reû lon...*

On aurait pu transcrire tout autrement :

*wijevyindansontanpladorélétèrnèl...
comlfleûrdèlhourêy...*

Que reprochez-vous à ces transcriptions ou au transcriteur ? Vous dites qu'il a triché, qu'il a découpé les mots en syllabes, ou les a agglutinés en un tout illisible ? que cela ne représente plus la pensée ? Vous dites ce que nous voulions vous faire dire ! Vous découvrez donc qu'il ne suffit pas de représenter fidèlement les sons, mais qu'il faut avoir égard

aux mots. Attention, c'est introduire dans l'écriture une nouvelle exigence. Les mots, eux, ne sont plus seulement des sons, mais des idées. Vous venez, sans le savoir, de formuler un second principe : l'écriture doit aussi représenter fidèlement les mots et les groupes de mots qui sont des unités d'idée ; elle doit respecter le *sens*. Si donc l'orthographe doit être phonétique, elle ne peut pas se borner au phonétisme : il y a d'autres conditions à remplir.

IV. Encore si les mots étaient invariables ! Mais ce sont de vrais protées. Ils se déclinent, ils se conjuguent, ils subissent des modifications suivant le genre, le nombre, la personne, le temps, le mode, suivant leur fonction dans la phrase ou les rapports que la pensée introduit entre eux. L'ensemble des lois qui régissent ces variations s'appelle la *grammaire* : pour respecter le sens, l'écriture doit respecter la grammaire.

Servir deux maîtres à la fois quand ces maîtres s'entendent pour ne pas réclamer des services contradictoires, c'est praticable encore. Mais l'écriture doit satisfaire des maîtres bien fantaisistes. Les langues, en tant que parlées et en tant qu'écrites, ont un passé, des traditions, des habitudes invétérées, un état psychologique enfin comparable à celui d'un homme fait, auquel aucune puissance ne pourrait enlever cette âme qui constitue son individualité. Si l'on n'avait à tenir compte que de l'état présent du langage, il serait encore relativement facile d'accorder phonétique et grammaire. Mais, dans la langue parlée les sons ont évolué de siècle en siècle par changements infinitésimaux, imperceptibles et partant inconscients. On ne s'est pas avisé d'opérer ces changements insensibles dans l'écriture. Malgré les variations phonétiques, il existe une mémoire visuelle qui conserve les images des mots écrits et qui tend à les reproduire telles qu'elles ont été vues. Il en résulte que l'écriture demeure souvent en retard sur la prononciation ; elle est plus conservatrice que l'ouïe de l'état antérieur du langage. On l'accuse

d'être infidèle aux sons, capricieuse, erronée : elle n'est le plus souvent que retardataire.

Il arrive aussi que les signes eux-mêmes changent de valeur dans le cours des temps. Le *v* se prononçait *w* en latin ; l'*y* était un *u* en grec ; le latin n'avait pas de voyelles nasales : nos groupes *an*, *en*, *ain*, *ein*, *yn*, *ien*, *in*, *on*, *un*, *eun* ont donc des valeurs nouvelles. Il en est de même pour *au*, *eau*, *ai*, *ei*, *ou*, *eu*, qui ont perdu leur valeur de diptongue, pour *ill* qui représentait encore il y a cent ans *l* mouillée et qui ne vaut plus que *y*. Mais, que le sens des signes ait évolué, ce fait n'importe qu'au philologue : le public ne connaît que la valeur actuelle, et, si la transformation de valeur est générale comme pour *v*, *an*, *ill*, il ne soufre aucunement d'une variation historique qu'il ignore. Ceux qui réfléchissent pourront s'étonner que l'on écrive *oi*, quelquefois *oë*, *oë*, et qu'on prononce *wa*, parce qu'ici le désaccord est vraiment trop visible ; mais, d'ordinaire, le poids du passé se fait sentir dans ce qui est resté fixe et non dans ce qui a évolué. Ce qui gêne le public, c'est donc presque uniquement la multiplicité des valeurs actuelles. Une réforme orthographique doit tendre à simplifier cet encombrement dû au respect de la tradition ; il faudrait rajuster sans cesse à la prononciation réelle les graphies surannées. Concluez qu'une réforme doit s'opérer logiquement dans le sens du phonétisme, mais non que l'écriture doit et peut devenir radicalement phonétique.

V. Déjà, en introduisant dans le phonétisme la division en mots, que le phonétisme pur ne comporte pas, qui est le minimum d'attention accordée à la grammaire, en y admettant par convention les signes ordinaires employés pour figurer les voyelles nasales, les *eu*, les *ou*, on n'aboutirait qu'à des résultats informes. Souhaiteriez-vous pour le français une réforme phonétique du genre de celle-ci ? : « *J'ê gardé la mémwâr dè flam ki dorèr mon-n-anfans d'u-n poésiy parfwa tragik. J'êmè le feu pour sa splendeur san sèss renouvléy, é sa brutal sôvajriy me fassinè* ».

Il n'est personne d'esprit sensé qui accepterait comme une amélioration la suppression de tous les éléments de genre et de nombre, de temps et de mode, de finales masculines et féminines, qui éclairent le sens de la parole. On s'aperçoit par la comparaison que la grammaire joue un rôle immense dans la transcription de la pensée. Ainsi, loin de s'enfermer dans le phonétisme pur, un système d'orthographe viable doit conserver les distinctions de morphologie et de syntaxe qui concourent à l'intelligence de la pensée. Et si ces deux principes se contrarient — en fait ils seront souvent en lutte, — la difficulté du problème consiste précisément à trouver un compromis entre les deux.

VI. Mais le wallon n'échappe-t-il pas à ce compromis qui ouvre la porte toute grande à l'arbitraire ? Le français a des traditions qui entravent presque toute initiative d'amélioration ; mais le wallon, vous avez dit qu'il n'avait d'autre procédé que l'anarchie.

Oui, en apparence, la situation permettrait à un esprit aventureux de se donner carrière. Il pourrait faire du wallon une langue aussi barbare à la lecture que les idiomes des Indiens de l'Amérique. Mais le wallon, par hasard, n'a-t-il point des mots, dont il faut conserver l'individualité dans l'écriture ? n'a-t-il pas des conjugaisons, des alliances de mots, des accords de mots, une grammaire, une syntaxe enfin ? On n'a pas mis tout cela en traités, en manuels, on ne l'enseigne pas dans les écoles ; mais chacun d'instinct parle le wallon suivant des règles : ces règles peuvent-elles être déclarées nulles et négligeables quand on passera de la parole à l'écriture ?

Ces règles, où sont-elles ? objectera-t-on. Elles sont en nous, dans notre langage. Si elles n'ont pas été réunies en un code grammatical, c'est une difficulté de plus pour la création d'une orthographe, mais ce n'est pas la liberté de légiférer à sa fantaisie.

Il n'est personne qui ne sente le rapport qui unit le wallon

au français. L'ignorance et le sans-gêne des écrivains wallons, du XVII^e au XX^e siècle, n'empêchent pas le wallon d'être un dialecte roman, frère ou cousin du français. La grammaire du wallon est apparentée à celle du français, non à celle du flamand ou de l'allemand. Son orthographe aussi doit refléter les caractères de cette parenté.

« Se lier les mains, de gaîté de cœur, quand on avait si beau jeu d'innover ! » — Nous avons des centaines de modèles de ces innovations dans le passé wallon depuis le début du XVII^e siècle. A quoi ont-elles abouti ? Nous sommes obligés de les transcrire en orthographe sensée pour leur donner une signification. L'innovation sans guide, sans principes, a fait la preuve de ce qu'elle pouvait donner. Les résultats ont été lamentables.

Le wallon doit demander au français la tradition grammaticale qui lui manque. Mais ajoutons vite cette restriction que l'imitation ne doit pas être servile ; nous profiterons de notre liberté pour élaguer tout ce qui nous apparaîtra mal fondé dans le système français.

Etablir une orthographe wallonne, c'est donc faire la critique de la grammaire et du lexique français, article par article, règle par règle, exception par exception, et décider chaque fois, sur de bonnes raisons, des solutions les plus pratiques.

Sans doute un esprit mathématique préférerait des procédés plus radicaux. Qu'il essaie, il bâtira sur le sable. Lorsque les Croisés eurent pris d'assaut Jérusalem, ils avaient les mains libres pour édicter un code idéal : ils composèrent cependant un ensemble de lois en s'inspirant des coutumes de leur patrie et ils ne laissèrent que ce qui leur paraissait incompatible. Nous avons à imiter le procédé des Assises de Jérusalem.

J. FELLER.

INDUSTRIES LOCALES

I. — La fabrication des sabots (à Silenrieux)

Bien que les Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne (III, 1926, pp. 337 ss.) aient consacré une étude attentive et copieusement illustrée à la fabrication des sabots (notamment dans le canton de Beaumont et à Crupet), nous ne croyons pas inutile de publier ici l'étude que M. Delvaux nous envoie sur la Saboterie à Silenrieux. Cet article ne fait pas double emploi avec celui des Enquêtes : les deux, au contraire, se complètent excellentement.

M. D.

Cette chaussure si pratique, si utile et si pittoresque, chantée par plusieurs poètes, a des tendances à disparaître. Cette disparition n'est point chose faite encore, mais nous sommes quand même loin du bon vieux temps où tout le monde possédait deux paires de sabots, une paire pour «tous les dijous» et une paire «pou l' dimanch' ».

Le grand coup donné à la saboterie à la main par la fabrication mécanique, ainsi qu'une diminution considérable dans l'emploi du sabot, font périoditer de plus en plus la vieille saboterie, l'ancestral «boutique».

Actuellement, quelques communes des environs de Walcourt possèdent encore quelques saboteries à la main, qui sont désertées de plus en plus.

Il est assez intéressant de suivre les différentes phases de la fabrication du sabot ; depuis l'abatage de l'arbre jusqu'au moment où la chaussure finie frappera la route en cadence de son clac-clac sec et régulier.

I. — Organisation

Chaque saboterie ou « boutique » est dirigée par le patron, propriétaire, qui lui s'occupe de l'achat des bois et de la vente des sabots. Très souvent aussi, il est le fleuriste, c'est à-dire qu'il grave dans le dessus du sabot, au gré de son imagination, la fleur ou l'arabesque qui donnera la note locale et rehaussera le pittoresque de la chaussure.

Les ouvriers forment des « couples » c'est-à-dire des groupes de deux hommes : l'un qui dégrossit et fait l'extérieur du sabot, c'est *l' planeû* ; l'autre qui creuse et fait l'intérieur, c'est *l' creuseû*.

Ces deux hommes travaillent toujours ensemble, l'un « plane » et l'autre « creuse ».

Ensuite viennent l'apprêtage ou le *machurâdje*, *l' mij'* à *l' col'*, *l' vernichâdje*, puis le sabot arrive chez le fleuriste. L'importance d'un *boutique* s'exprime par le nombre de couples ouvriers qui y travaille (par ex. à la saboterie Poulet à Silen-rieux, *y gn'ia yeû jusqua cinq coup'*).

II. — Fabrication

A) GÉNÉRALITÉS

Hormis le chêne et le frêne, on emploie tous les bois à la fabrication des sabots : le saule, l'aulne, le peuplier, mais principalement le bouleau.

Les arbres achetés par le patron sont amenés par des *chèrieû au bo*, conducteurs d'arbres de métier, jusqu'au chantier de sciage, où ils sont déchargés et mis en tas par les

sabotiers. Ces tas sont ordinairement déposés le long des routes. Par exemple à Silenieux, sur la grand'route vers Boussu, on pouvait voir trois ou quatre chantiers de sciage.

Pour scier les arbres, on place le tronc sur un « baudet » (fig. 1) ou un sabotier expérimenté délimite à l'aide d'une *mèsure dé sabotî* (fig. 2) les *plottes* ou *tronces*. Ces troncs sont donc des rondelles d'arbres qui seront coupées suivant la longueur et la grosseur du sabot, de façon à faire la plus petite perte de bois possible.

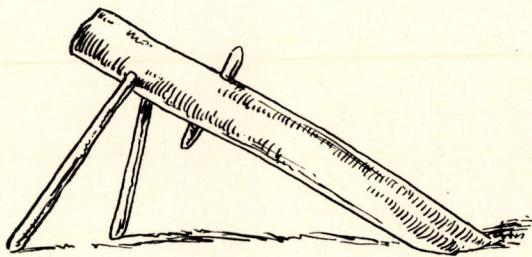


FIG. 1.



FIG. 2.

Ces lignes étant tracées, les sabotiers se mettent à scier les *plottes* au moyen d'une *erceppe* ou *d'in fièr dé sabotî* (fig. 3), grande scie se manœuvrant aux deux bouts.

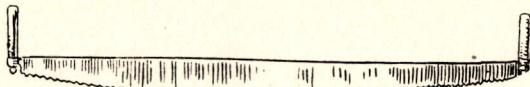


FIG. 3.

Pour les arbres de petit diamètre ou pour le sommet des plus gros, on emploie aussi une autre scie (fig. 4). Suivant le

nombre de *couples* de l'atelier, on commence à numérotter les « *plottes* » à partir du pied. On numérote en montant jusqu'au nombre de couples et là, on continue à numérotter en descendant jusqu'à 1 ; on recommence en montant et ainsi de suite jusqu'au bout de l'arbre. On inscrit alors les numéros sur des *squettes*, copeaux faits à l'atelier. Les *planeurs* tirent au sort les *tronçons* destinées à leurs couples respectifs. Cette façon de faire a pour but de répartir le travail avec le plus de justice et d'équité possible, sans quoi,

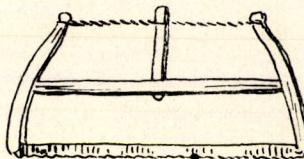


FIG. 4.



FIG. 4bis.

Figure montrant le système de numérotage employé pour répartir les *plottes*. *Boutique* à 3 couples. Le planeur tirant au sort le n° 2, aura à travailler toutes les parties portant le n° 2.

par exemple, le couple qui aurait le pied de l'arbre serait désavantageé, le pied étant plus dur que le reste du tronc.

Les *couples* possédant chacun leurs *plottes* respectives, les



FIG. 5. — Hache.

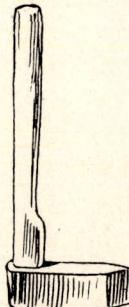


FIG. 6. — Mierlin.

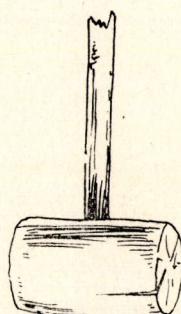


FIG. 7. — Massue.

conduisent à la brouette dans le *carin* ou abri, et en font des tas. C'est dans ce *carin* que les *plottes* seront fendues et les sabots *abloqués*.

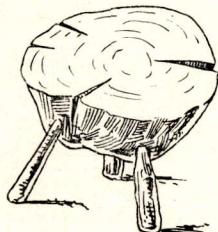


FIG. 8.

Toujours en s'inspirant du principe qui commande de faire le moins de perte possible, on fend les *troncs* au moyen de la *atch' à find*, du *mièrlin* et de la *massue* (fig. 5, 6, 7)..

Les coins des blocs ainsi fendus, trop gros pour être coupés avec la hachette, le sont aussi à la hache et s'appellent *mèfintes*.

Les morceaux fendus sont alors placés sur *in blo d' sabotî* (fig. 8). Ce bloc est formé de la souche d'un arbre montée sur trois pieds.

Ici finit le travail commun aux deux hommes du couple ; dorénavant ils vont travailler séparément, chacun à son établi respectif.

B) « ABLOQUADJE »

Le morceau de bois fendu va prendre alors une forme annonçant vaguement le sabot, c'est-à-dire qu'on l'*ablogue*,

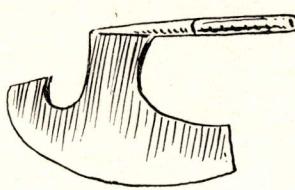


FIG. 9.

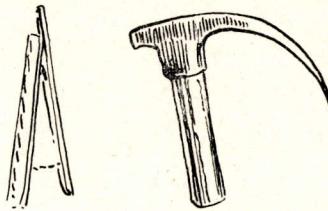


FIG. 10.

et ce, au moyen d'*l'atchète dé sabotî*, sorte de hache à manche très court et dont le tranchant fait avec celui-ci un certain angle, pour que l'ouvrier ne se blesse pas les doigts (fig. 9).

Les talons sont alors sciés au *braquet*, petite scie ordinaire portant parfois une poignée sur un des montants. Ce trait de scie délimite le talon et la cambrure. Celle-ci est enlevée au moyen de l'*arvya*, sorte de houe tranchante et très recourbée, munie d'un manche très court (fig. 10). Le même outil sert à enlever le dessus du sabot.

Le sabot est *abloquè* (fig. 11); le morceau de bois grossièrement taillé va faire son entrée dans l'*boutique*, d'où il sortira complètement travaillé.

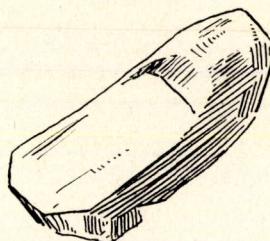


FIG. 11.

C) PLANADJE

Le sabot *abloquè* va maintenant subir l'opération du *planadje*.

L'*planeû* dispose à cet effet d'une sorte d'établi nommé *cap* (fig. 12). Celui-ci consiste en une grosse pièce de bois supportée d'un côté par deux « pattes » et de l'autre par un

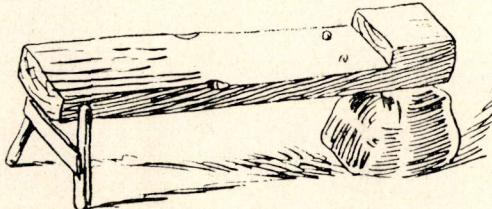


FIG. 12.

pied encastré dans un gros bloc en bois afin que les efforts donnés sur la *plane* ne soulèvent pas le *cap*.

A un bout du *cap* est disposée une planche bien horizontale servant au dégauchissement du sabot. La *plane* (fig. 13) est

une sorte de faulx munie au fin bout d'un crochet, et à l'autre, d'un manche disposé perpendiculairement à la lame. Elle se fixe au *cap* par son crochet qui entre dans un anneau fixe.

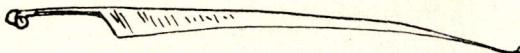


FIG. 13.

Celui-ci joue le rôle de charnière et la *plane* peut ainsi se mouvoir dans tous les sens. Sur le *cap* est fixée également, et de même manière, une *talonnière*, sorte de plane possédant une petite lame courbe qui, comme son nom l'indique, sert à faire le talon.

L'planeû prend une paire de sabots *abloquès* et la place sur sa planche. D'une main tenant le sabot, de l'autre manœuvrant sa plane, il *dégrossi*. Ensuite il *dégauche*, c'est-à-dire qu'il cherche à obtenir deux sabots de même hauteur, de même largeur et de même forme en tenant compte toutefois que l'un est gauche et l'autre droit. Il fait alors son talon et le finit de deux coups de talonnière. Ce résultat obtenu, il *erpasse* son sabot, en donnant de légers coups de plane afin de faciliter *li scrèpâdje* qui consiste à polir l'extérieur. *Pou serèper*, il se sert d'un *scrèpwè*, lame de fer ordinaire coupant légèrement d'un côté (le sabotier vous dit que les meilleurs *scrèpwès* sont faits avec un morceau de vieille faulx).

Le *planâdje* étant fini, le sabot est maintenant prêt pour le *creûsadje* ou évidemment.

D) CREUSADJE

L'creûseû a s' *coche* (fig. 14) en face d'une fenêtre. C'est un établi formé d'une pièce de bois, élevé sur quatre pieds, portant en son milieu un creux plat, pour y poser les sabots ; un trou traverse ce défoncement et sert à mettre *el broque*.

L' *creuseù* place ses sabots dans l'encoche, le gauche à droite et le droit à gauche : il *accoche*, il serre alors les sabots au

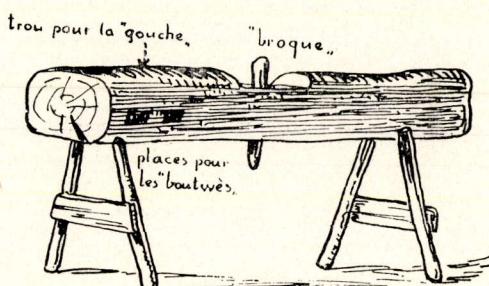


FIG. 14.

moyen de *cales* (fig. 15) de différentes épaisseurs, qu'il force l'une contre l'autre avec la *broque*, enfoncee à coups de maillet.

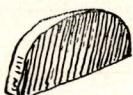


FIG. 15.

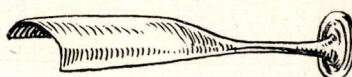


FIG. 16.

Le sabot *accochi*, il s'agit maintenant de le creuser. Il prend la *gouche* (fig. 16) et, à l'aide du maillet, il enlève rapidement les premières *gouchtures*. Prenant ensuite son *terraire*, tarière un peu spéciale, il *fore* un trou dans la direction de la pointe du sabot, trou qu'il arrête à la longueur approximative. Il dispose ensuite d'une série plus ou moins complète de cuillères, *culières* (fig. 17). Toutes ces cuillères se mesurent à leur largeur et à la ligne. Ces mesures sont habituellement gravées sur la tige en chiffres romains.

Le talon est alors évidé à l'aide de la *talonièr* (la plus grosse *culière*). Le talon évidé,



FIG. 17.

l'ouvrier *abouti* son sabot, c'est-à-dire qu'au moyen d'une petite *culière*, il met le creux à la longueur convenable. Pour ce faire, il se sert de la *mèsure dè sabot* dont nous avons parlé au sciage de l'arbre. Le trou fini, il prend une *culière* plus grosse et il *sabottant* ou élargit le creux de son sabot, tout en prenant soin de ne le trouer nulle part. Nous avons vu que l'établi était toujours placé en face d'une fenêtre : c'est ici que cette particularité apparaît nécessaire, car, pour ne point trouer son sabot en *sabottant*, il *veille* ou *lume*, c'est-à-dire qu'il cesse de pousser son outil plus avant quand la lumière apparaît au travers du bois.

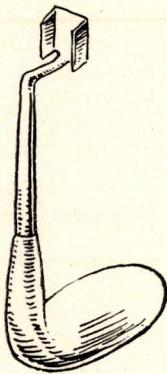


FIG. 18.



FIG. 19.

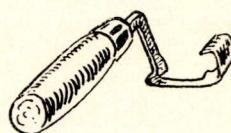


FIG. 20.

La plante du pied ou *cambrure* est faite au *boutwè*, outil que le *creûseù* pousse avec la poitrine (fig. 18). Alors, il fait la *semelle*, à l'*erwine* (fig. 19), c'est-à-dire qu'il enlève les aspérités laissées par la *culière*; de même, il poli le talon au moyen de la *gratresse* (fig. 20). Un dernier coup de *culière* et le sabot est *r'pasè*.

On *dèscoch'te* et achève de polir à l'*erwine*. Prenant sa *viète*, petit outil en forme de gouge (fig. 21), l'ouvrier fait un trou à la *bërtèle* intérieure du sabot (fig. 22).

Ce trou servira à lier les deux sabots formant la paire au moyen d'une petite ficelle, quand le *planeū* aura *dèbordé* (dresser les bords extérieurs) et que le *creûseū* aura *dérêté*

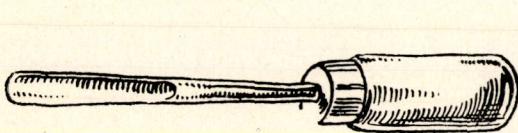


FIG. 21.

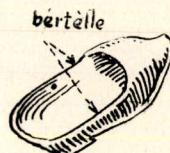


FIG. 22.

(enlevé les arêtes intérieures). Ces deux opérations se font au moyen du *canif dè sabotū* (fig. 23), couteau très tranchant qui se loge dans le *crabo* (fig. 24).

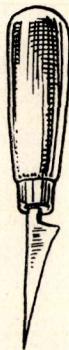


FIG. 23.

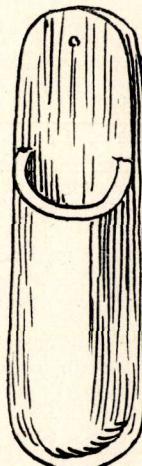


FIG. 24.

Voilà donc les sabots virtuellement finis. Tout ce qui va suivre n'est que l'enjolivement de la chaussure, à part le séchage.

III. — Séchage

En été, les sabots sont mis à sécher à l'air, en y exerçant une surveillance constante, par crainte du soleil qui occasionnerait des fentes ou *bilûres*. En hiver, on les place sur des *cloïes* qui sont pendues au plafond du *boutique*. Autrefois, on les mettait à sécher, *enfunquèr*, dans les cheminées du *boutique*, vastes cheminées où l'on brûlait les *squèttes* ou copeaux faits à l'atelier. Comme tous ces déchets de bois sont verts, ils fument énormément, de là le mot enfumer, *enfunquèr*.

IV. — « Apprestâdje »

Le fleuriste coupe la corde et, au moyen du *grifwè*, dessine sur le dessus du sabot les motifs que son imagination lui suggère.

Les sabots sont alors *machurès*, soit par des femmes, soit par des gamins, au moyen d'un noir spécial. Suivant leur destination, les sabots sont fleuris avant ou après leur *machurâdje*. Parfois, ils sont mis à l'*cole*, à l'aide de colle forte très liquide et puis vernis, ou bien ils sont cirés au moyen du *cirwè*, ou encore frottés avec une « plane » sans tranchant. Ils sont alors liés définitivement.

V. — Organisation commerciale

Les sabots liés par paires, sont alors placés en *tchapelèts* au moyen de ligatures d'osier tordu et tressé.

Ces chapelets comptent 13 paires s'il s'agit de sabots d'hommes, ou de femmes, 16 paires s'il s'agit de « fillettes » et 26 paires pour les plus petits. Ils sont alors conduits à la gare au moyen d'une brouette.

VI. — Sortes et modèles de sabots

A Silenrieux, on distingue :

- 1^o les *bottes* ou *gros sabots d' flamind*,
- 2^o les *moussu* ou gros sabots ordinaires,

- 3^e les *hommes*, sabots du n° 27 et au-dessus,
- 4^e les *jeunes*, sabots du n° 24 au n° 26,
- 5^e les *fillettes* ou *scolâ*, 7 pouces à 9 pouces.
- 6^e les *deux pou yun*, en-dessous de 7 pouces.

A noter que les numéros de pointure des sabots ne sont point les mêmes que ceux des souliers. Deux, numéros de sabot correspondent à 3 points en chaussures. Par exemple un 24 en sabots correspond à un soulier n° 36.

Suivant les régions auxquelles les sabots sont destinés, on fabrique différentes formes de pointes, qui portent toutes un nom différent : *a cônes* (fig. 25), *pointu* (fig. 26), *canard* (fig. 27), *pantoufles* (fig. 28), *p'tite bosse* (fig. 29), *rond d' bout* (fig. 30), *bêchêtes* (fig. 31).

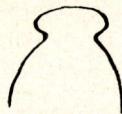


FIG. 25.

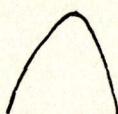


FIG. 26.



FIG. 27.

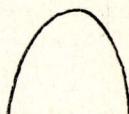


FIG. 28.

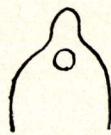


FIG. 29.

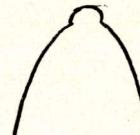


FIG. 30.

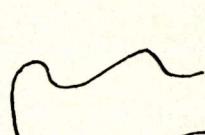


FIG. 31.

VII. — Réglementation du travail

A) AU POINT DE VUE HORAIRE DU TRAVAIL

Ces ouvriers travaillent tôt le matin et tard le soir, s'éclairant en hiver au moyen d'un petit quinquet rond en fer blanc (fig. 32), à pétrole, appelé *quinquet d'sabotâ*. Pendant la guerre, par suite du manque de pétrole, presque tous ces quinquets ont été transformés en lampes à acétylène.

Le lundi matin, jusque midi, le travail est effectivement nul c'est-à-dire que ce demi-jour est destiné au *rûgeâtche* des *ostî*, qui se fait au moyen de pierres à aiguiser, et le fini ou l'adoucissement avec *l'ardwèse*. Le samedi à midi, la besogne est terminée à l'atelier, et après le dîner on va au chantier de sciage, où on débite les arbres nécessaires pour le travail de la semaine suivante.



FIG. 32.

B) AU POINT DE VUE VESTIMENTAIRE

Tous ces ouvriers vont au *boutique* avec de vieux habits, chaussés naturellement de sabots et coiffés d'une casquette. Au travail (les planeurs surtout) portent devant eux un tablier en cuir, partant de la ceinture et descendant légèrement au-dessous du genou. Quand ils travaillent assis, c'est sur un siège dénommé *chame* et formé d'une planche assez épaisse munie de trois *pattes*.

C) AU POINT DE VUE SALAIRES

Ces gens sont payés aux 100 paires d'assortiments, c'est-à-dire que dans les 100 paires interviennent nécessairement 75 paires d'*hommes* ou *feumes*. En réalité, cela forme 8 cha-pelets soit 104 paires.

A noter que pour les payements, 3 paires de « fillettes » sont comptés pour 2 paires et les « 2 pour 1 » comme leur nom l'indique sont payés 1 paire pour 2.

Les mauvais sabots ou *cafû* ne sont pas payés.

En 1900, le *planeû* touchait 18 francs par 100 paires et le *creûseû* 16 francs.

La moyenne de production est de 100 paires par semaine. Les *squettes*, sauf les *méintes*, appartiennent à l'ouvrier.

D) APPRENTISSAGE

L'apprentissage du *planeû* dure un an ; il donne 100 francs à son maître et paye le bois au patron. Le *creuseû* apprend 3 mois, donne 60 francs et paye le bois.

L'apprentissage terminé, le candidat est sacré ouvrier ; cela donne l'occasion d'un *fèrdène* que l'on appelle *èl blanc sabot*.

Ces sabotiers sont renommés pour leurs fredaines et leurs farces de toutes espèces.

J'espère revenir bientôt sur ce sujet.

Edmond DELVAUX.

Le jeu de quilles

Cet article n'est pas un vocabulaire complet du jeu de quilles, nommé souvent en français jeu de boules : c'est un questionnaire. Nos correspondants se rappelleront peut-être que nous avons inséré jadis un premier questionnaire sur ce jeu dans le no 1 de ce Bulletin (1^{re} année, janvier 1906). Celui-ci présente une mise au point des renseignements recueillis, afin d'en obtenir d'autres. Nos lecteurs sont donc priés de rectifier et de compléter cette analyse d'après les usages et les termes de leur région.

I. — Le matériel du jeu

(*Djeû d' bêyes, djeû d' guîyes, djeû aus guîyes*).

On installe le jeu de quilles dans une cour, derrière la maison ou sur le côté, à ciel ouvert ou dans un hangar. Au village, on se contente même d'une place libre, sans clôture, devant le cabaret. Il y a des jeux bien palissadés ou délimités par des cordes ou par une bordure de planches. Les jeux permanents sont abrités dans des hangars en bois.

Le sol est recouvert de cendrée ou de seiure de bois ; parfois il est cimenté ou grossièrement dallé. Remettre la cendrée en état convenable se dit *rapiner l' djeû, raspiner ou raspiper* (DELAITE, *Glossaire des jeux*).

Le jeu peut avoir dix à douze mètres de long sur deux de large au minimum. A Chiny on lui assigne vingt mètres sur quatre. PIRSOUL, *Dict. namurois*, dit huit à dix mètres de long.

FORIR donne à l'aire du jeu de boules le nom de *boulâ*.

Les deux organes principaux à installer sur cet emplacement sont :

1^o le cadre des quilles, rectangle ou lozange de pierre d'environ un mètre carré, dit *l' pîre dè djeû, li pîre, li câde, lu tchassis ; l'étaque* à Toureing ;

2^o la planche, plus ou moins longue suivant les régions, encastrée à plat dans le sol, dans l'axe du jeu à partir du pied du joueur. En w. *plantche*, en gaumais *plétche, plítche*. *A in tchû gn-è 'ne plétche, a l'aute in câde* (Chiny).

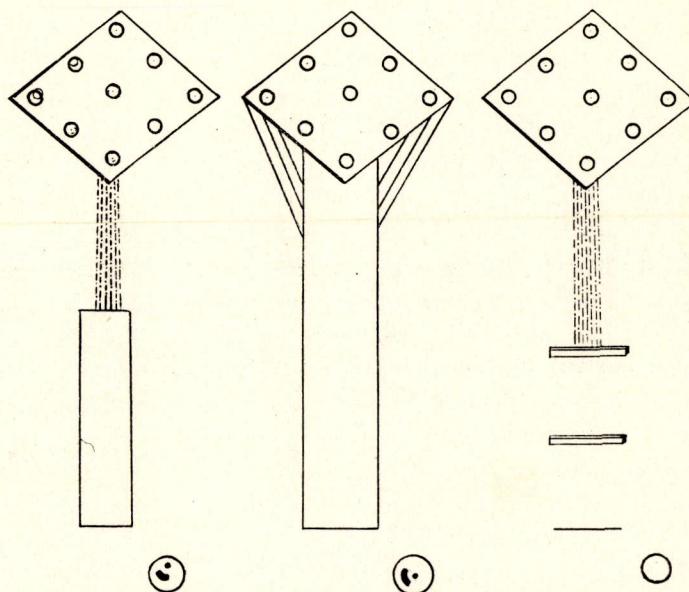
A Namur, à Stavelot, il y a deux systèmes : 1^o un jeu à planche courte, le reste du trajet de la boule se continuant dans le sable ou cendrée ; 2^o un jeu tout planchéié depuis la place du joueur jusqu'au cadre : *djouwer al grande plantche, a li p'tite plantche* (Namur). PIRSOUL (*dict. namurois*) indique une troisième disposition, *djouwer ou taper al volée ou aus bwès* : pas de planche pour diriger la boule ; au contraire, le chemin de la boule est entravé par deux barres de bois. Il faut alors lancer à la volée la boule au delà des barres, non cependant de façon à ce qu'elle tombe dans le quillier, ce qui rendrait le coup nul. Ce jeu ne doit-il pas se jouer avec des boules plus légères ?

A Antheit, on nomme *plat djeû* celui où la cendrée est répandue uniformément entre planche et cadre. Mais on peut la disposer en dos d'âne : *crèsse, crête*, à Antheit, *rin d' pourcê*, rein de pourceau, à Verviers. Il faut alors imprimer plus de force à la boule pour qu'elle ne dévie pas.

Dans les jeux bien installés, ce dispositif est complété 1^o par la haie, *hâye*, solide clayonnage en demi-cercle élevé derrière le cadre pour retenir les boules : *on rond fessî èst mètou drî l' chassis* (Stavelot) ; *ine hauche pou r'tuni lès deûs boules* (Chiny) ; 2^o par un chenal en planches établi sur un des côtés du jeu, par lequel le planteur renvoie les boules pour ne pas endommager le sol du jeu : *tchènâ* à Antheit, *rôli* à Verviers.

Les dimensions du cadre sont de 0,90 m. à 1 m. à Chênée, de 1 m. à Chiny, à Héron, de 1 m. à 1 m. 10 à Beaufays.

La distance entre les quilles doit dépasser légèrement le diamètre de la boule, de façon que la boule puisse passer entre elles sans rien toucher.



Les places des quilles sont légèrement taillées dans la pierre, mais en cercles assez grands. De là les rectifications de pose que le joueur peut demander au planteur.

Les quilles : *bèye* (Nord-wallon : Huy, Antheit, Liége, Beaufays, Verviers, Stavelot, etc.), *guèyes* (Ardenne belge : Laroche), *guîye* (gaumais, Neufchâteau, Namur, Mons). Le mot quille, *guîye* vient de l'allemand *Kegel*; bille, *bèye* d'un radical celtique signifiant tronc, rondin. Il est étonnant que ce soit la forme méridionale qui ait prévalu dans le Nord-wallon.

Les quilles ont 0,50 m. de hauteur, 0,15 m. de diamètre à la base. Elles sont façonnées en forme de poupées grossières sans bras. On distingue à Antheit trois parties de la quille : *li tièsse*, *li panse*, *li cèke*. Ce cercle est la frette de fer qui entoure le bois à la base de la quille pour l'empêcher de se fendre. A Chiny on dit *la tête* et *l' cu d' la guîye*. A Beaufays, le collet de la quille se nomme *golé*.

Les boules : *boule* (Chiny, Monstreux-Nivelles), *bole* (Namur), *boulèt* (Antheit, Verviers), *bourle* (Luingne-lez-Mouscron, Tourcoing).

La boule, à Antheit, Huy, etc., a environ 0,40 m. de circonférence ou 0,12 de diamètre. Mais il y en a de plus grosses et plus lourdes, qu'un bras de citadin manœuvrerait péniblement. Elle est en bois. Elle a trois trous plombés ou cerclés de fer (Stavelot, Beaufays, Sery-Abée), ou bien deux trous, dont l'un, pour le pouce, est rond, dont l'autre est allongé et incurvé pour recevoir les autres doigts (Stavelot, Verviers, etc.). A Chiny, les boules n'ont pas de trous, parce qu'elles sont plus légères et qu'on les tient facilement dans la main. A Verviers, la boule légère et sans trous sert pour un jeu dit à *l'alemande*, dont les caractères nous sont inconnus.

Quand la boule est un peu usée, elle présente une région plus bombée, *in haut sa* (haut sens) et une région plus aplatie, *in plat sa* (Chiny).

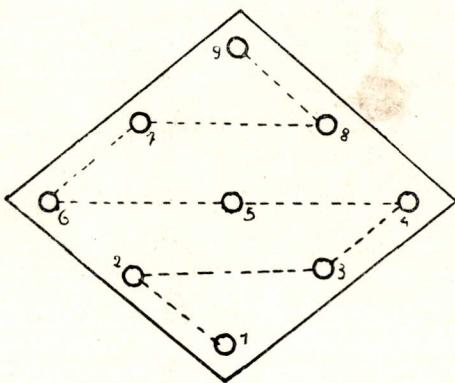
Le jeu est d'ordinaire à neuf quilles : *on djouwe a noûf bêyes* (Héron), *a noûf bêyes* (Liège, Chênée, Verviers, Stavelot), *a næf guîyes* (Chiny, Neufchâteau). A Monstreux-Nivelles, le jeu à neuf quilles est nommé *djeû d' Brussèle* ou *djeû d' volée*; il y a aussi un jeu à cinq quilles nommé *djeû d' boulwèr*.

Au jeu de neuf quilles, la disposition des pièces sur le cadre reste soumise au contrôle du joueur; au jeu de cinq, on doit se conformer au gré du planleur.

On signale à Bouillon un jeu de trois quilles.

Sur ces diverses variétés de jeux, nous manquons de renseignements précis. Ce n'est pas la variation du nombre de quilles qui est étonnante, pas plus que celle du nombre des cartes ; il est même étrange qu'on ne constate pas comme survivance en Wallonie, un jeu à une seule quille, car le jeu primitif semble bien avoir consisté en un grossier rondin dressé comme but et une pierre comme projectile. Un vocabulaire maubeugeois signale encore un jeu de cette espèce, qu'il dénomme *bouchenique*.

Noms des quilles. — Il y a des quilles qui reçoivent un nom particulier, d'après leur place sur le cadre, et des ensembles auxquels on donne des noms collectifs. Pour les désigner plus facilement nous dessinerons d'abord le cadre et nous assignerons arbitrairement un numéro à chacune des quilles, en suivant une ligne sinuuse que nous figurons sur le dessin.



Le n° 1 est nommé partout *prumîre* et le n° 9 *dîerinne*, *dérène*. Celle du centre est la *dame*, quelquefois *lu rwè* (Verviers), *li macré* ou *macrale* (DELAITE, *Gloss. des jeux wallons de Liège*), mais les noms autres que *dame* sont des noms de circonstance et non d'emploi général. A Herbeumont, la dame se

nommait aussi *la neuf*, parce que, abattue seule, elle comptait pour neuf quilles, tant le fait apparaissait comme un accident rarissime.

Les espaces compris entre 1 et 2, 1 et 3, 2 et 6, 3 et 4 sont appelés *fotches*, fourches, à Monstreux-Nivelles *foûrtches*. L'espace 1-2 est la *fotche a gauche*, l'espace 1-3 la *fotche a dreûte* ou *a drwète*. Ce dernier est taxé de *mâle fotche* à Stavelot, sans doute parce que si la boule en rotation arrive devant le n° 3, elle roule hors du jeu. — Les espaces 2-6, 3-4, sont dits *basses fotches*, *fotches di d'zos* (Namur) ou *lès cwènes* (les coins). — Par abréviation *fotche* devient aussi le nom des quilles 2 et 3. Le n° 2 sera la *fotche di gauche* (Huy, Chênée), *sclintche fotche* (Condroz), *gauche fotche* (Verviers); 3 sera la *fotche di dreûte* ou *dreûte fotche*. PIRSOUL, (*dict. namurois*), nomme encore le n° 3 *li cène dès sét* (celle qui, bien prise par la boule, donne un coup de sept ?), et le n° 9 *li guîye dèl bole* (celle qui doit être visée par la boule pour bien passer au travers du jeu ?). De même, il donne à la fourche 6-7 un nom tout aussi énigmatique, qu'il écrit *trau deu*.

Les quilles des trois coins 1, 4, 6 sont nommées à Monstreux-Nivelles *lès rwés*. A Chiny, 1 est le *haut cwin*, 9 le *cwin du drî*, *cwin du d'zeûr* par rapport à la perspective, *cwin du d'zous* comme étant « sous » les autres quilles. 4 et 6 sont *lès cwènes* à Beaufays, *lès bêyes dul cwane* à Stavelot; 6 est *cwène di gauche*, 4 est *cwène di dreûte* (Condroz, Chênée).

Les quatres quilles des fourches 2, 3, 7, 8 à Chiny sont *lès quate bâchèles*.

Collectivement, les trois dernières, 7, 8, 9 sont *lu drî-main* à Chênée; mais d'ordinaire le nom de *drî-main* est réservé aux deux fourches 7 et 8, le 7 est *l' drî-main d' gauche* (Chênée), le *drî-main dul fotche* (Stavelot), le 8 est *l' drî-main d' dreûte* (Héron, Chênée, Beaufays), *l' drî-main dul mâle fotche* (Stavelot). Ces deux quilles sont aussi nommées *li cane* (Antheit) ou *lès p'tits bastons* (Antheit, Huy, Condroz).

Certains groupes de quilles abattues portent aussi des noms, mais il vaut mieux réserver ces termes pour la description du jeu en action.

Les enjeux. — L'enjeu fourni par chaque joueur est *la mise* (Stavelot), *l'âdjeû* (Ardenne), *l'audjeû* (Herbeumont, Chiny). L'ensemble des enjeux et remises forme *li pârt* ou *pârt*; on dit *mète al pârt*, entrer dans le jeu, *gangnî l' pârt* ou *fé l' pârt, piède li pârt*. A Chiny on dit aussi *lu pot*, parce que les mises sont réunies dans une cavité appelée *pot* comme au jeu de billes, en français « fossette »; ou encore *la potèye*, le contenu du pot. *Li bourlâ* à Liége est l'ensemble des enjeux augmenté des remises, quelquefois le total de ce que les joueurs paient au *biyeteû* ou planteur.

Montant des enjeux. — Avant la guerre, à Stavelot, la mise était d'ordinaire un gros sou : *djower pus gros djeû*, *c'est trèmeler*. Dans le pays de Huy, l'enjeu était de 10, 20, même 50 centimes. A Chiny, on jouait un gros sou ou on jouait *la chope* de bière, qui coûtait dix centimes; on jouait aussi *au parolî*, jeu progressif qui consistait à doubler toujours la mise. De même à Virton (MAUS, *dict. ms.*). En Hesbaye, nous dit-on, on jouait souvent gros jeu, on y gagnait ou on y perdait des centaines de frances.

Les personnes : joueurs, planteur ou redresseur, parieurs et spectateurs.

Le terme wallon le plus ordinaire pour désigner les participants du jeu est évidemment *djouweû* (Liége, Chênée, Beaufays ; Laroche ; Antheit, Namur) et ses variantes : *djoweû* (Condroz, Verviers), *djoweûr* (Stavelot), *djuweû* (Monstreux-Nivelles), *djoueuyl*, *djoueû* (Chiny). On peut spécifier en disant *djouweû âs bêyes* (Verviers), *djouweû à bêyes* (Condroz), *djuweû d' guîyes* (Monstreux), *on bon djouweû d'bêyes* (Huy). On dit *bourleû* à Tourcoing, *in bourlô* à Luingne lez Mouseron. A

Chiny, les *vîs djoueuys d' guîyes*, c'est les *guîteuys*. Autre terme : *biyeteû* (Condroz), *bèyeteû* (Huy, Scry-Abée) ; ailleurs ce nom est réservé au planter. — Par rapport à un chef de file, les partenaires sont dits *lés c'pagnons* (Chénée).

Le redresseur est *li r'lèveû* (Condroz, Héron, Namur), *lu biyeteûr* (Stavelot), *li biyeteû* ou *bèyeteû* (Liège, Chénée, Beaufays ; Antheit), *lu biletêû* (Verviers, Ensival), *li planteû* (Namur), *lu planteuy* (Chiny).

Les spectateurs parieurs sont les *wèdgeûs* (Chénée).

La saison du jeu de quilles. — A Beaufays, on joue toute l'année ; à Huy, au printemps, et ce sont les ouvriers surtout qui se livrent à ce jeu ; à Stavelot c'est un jeu de la belle saison, remplacé en hiver par les cartes ; à Chiny, on commence à jouer quand le printemps revient, vers Pâques ; la vogue des quilles dure tout l'été ; on ne joue que le dimanche et les jours de fête après vêpres ; à Manhay et Grandménil, en plein mois d'août et en pleine fenaison, on joue tous les dimanches.

II. — Le jeu en action

Jouer aux quilles se dit *djower âs bêyes* ou *bileter* (Verviers), *djouwer à bêyes* (Huy), *djower à bêyes* (Stavelot), *bèyeter* (Huy), *biyeter* (Condroz), *djouèy aus guîyes* (Chiny), *djwer aus guîyes* (Mons), *bourler* (Tourcoing). Planter les quilles se dit *planter*, *r'lèver*, *biyeter*; *stamper* et *astamper* (Namur) : *i faureûve on gamin po astamper lès guîyes* (PIRSOUL).

La première condition pour que le coup soit valable, c'est de lancer le boulet de façon qu'il roule sur la planche avant d'entrer dans le cadre : *pont d' plétche*, *pont d' guîyes* (Chiny), c'est-à-dire : les quilles abattues sans qu'on ait touché la planche ne comptent pas. Manquer la planche, c'est *fé berwête al plantche* ou *à plantche* (Liège, Verviers, Namur), *al*

plontche (Huy). — Nous avons aussi noté *fé græve*, dont le sens précis nous échappe.

Il y a d'autres façons de faire coup nul : *fé pire et plantche*, c'est lancer la boule si violememnt qu'elle saute de la planche dans le cadre sans toucher le sol du *cindrû* ou cendrier (Antheit). — Celui dont la boule en roulant quitte la ligne droite et joint les planches latérales qui limitent le jeu, fait *bèrwète*, si même sa boule rentre ensuite dans le cadre et abat des quilles : cette déviation se nomme *aler l' gueûye à plantche* (Ensival) ; rentrer dans le jeu après déviation, c'est *rufortchî* (Stavelot). — Les quilles abattues par retour de la boule quand elle a touché la haie, ne comptent pas non plus : *lès guîyes du r'vinu n' comptant-me* (Chiny).

Lorsque la boule va buter violemment contre la haie et s'élance en hauteur, cela se dit à Chiny *houpèy la hauche*, ce qu'on pourrait traduire en liégeois par *potchî l' hâhe*. Si la boule saute par dessus la haie, on ajoute plaisamment qu'elle va *a la maujan du portchî*, à la maison du porcher.

Il s'élève des contestations relatives aux quilles abattues. Il y en a de non-valables. Une quille poussée hors du cadre, mais qui est restée accidentellement debout, compte comme abattue : *c'est 'ne boune guîye* (Chiny). — Lorsqu'une quille touchée n'est pas tombée complètement et repose au-dessus du collet d'une quille restée debout, elle n'est pas comptée comme abattue (Huy).

L'art de jouer comporte évidemment d'autres secrets que de toucher la planche et d'atteindre le cadre. Parlons d'abord des préparatifs. Le bon joueur aménage le sable ou la cendrée devant la planche et autour de ses pieds. Il en est qui poussent la minutie jusqu'à faire doubler d'une pointe en cuir (*bètchète*) la pointe du soulier qui supporte le poids du corps et s'enfonce au moment de lancer. Surtout on donne des ordres au planleur pour que les quilles soient placées en bonne position en raison du coup qu'on médite : *dul plantche, lu djoweûr louke*

su l' biyeteûr a bin planté lès bêyes so l' tchassis (Stavelot). Cela s'appelle *fé s' djeû*. En général, la tactique consiste à ne pas permettre qu'il reste entre les quilles des écarts trop grands ; on exige tout ce qu'on peut pour les resserrer, *po sèrer l' djeu*. Voici quelques-unes des corrections de place demandées :

Rintrez ou serez l' prumîre (Stavelot), *rintrez l' prumîre* (Namur). *Drovez l' fotche dul prumîre* (Stavelot), *douvièz ou r'serez l' fotche* (Namur), *drovez ou serez l' fotche a dreûte, a gauche* (Sercy-Abée, Huy, Antheit), *drovez ou serez l' dreûte fotche, lu gauche fotche* (Verviers), *mostrez l' bête dèl fotche*, mettez-la plus en évidence (Neuville-sous-Huy), *serez l' fotche on filet*, un peu (Antheit), *serez l' mâle fotche*, la fourche de droite (Stavelot) ;

dame a drwète. dame a gauche, rintrez ou serez l' dame, mostrez l' dame, catchîz l' dame (Namur, Antheit), *lèyîz vèy lu dame* (Stavelot) ; *serez one miyète li dame su l' premîre* (Fosse-la-Ville) ;

rintrez les cwanes, les quilles 4 et 6 (Stavelot) ;
mostrez l' dri-main dul fotche, les quilles 7 et 8 (Stavelot) ;
dièrène a drwète, dièrène a gauche (Antheit), *lu dièrinne èst trop' à d'joûs* (Stavelot).

Les joueurs expérimentés ont une manière de faire tourner le boulet, de combiner rotation et direction : *t'as-t-on bê maneûve* (Antheit). Ils savent imprimer à la boule, à l'aide du poignet, un mouvement de rotation particulier pour qu'elle entre dans le jeu à l'endroit qu'ils désirent. *Djower a r'intrer*, c'est faire décrire à la boule une légère courbe à gauche avant qu'elle entre dans le jeu. Le contraire est *djouwer a r'trossî*, lui faire décrire une courbe à droite (Liège : DELAITE, *Gloss. des jeux wallons de Liège*).

Cou qui compte lu pus', dit un correspondant de Stavelot, c'est d'*bin assîr lu boulèt so l' plantche*. *Loukîz l' djoweûr* : *i s' mètrè todis al minme plèce et tinrè l' boulet dul minme*

manière. S' i rèscoule, i pout clawer l' plantche èt fé bérwète, ou bin i n'abatré qu' lès prumîrèès bèyes ; s'il avance, il èst capâbe du manquî l' plantche èt s' còp n' vât rin.

Diverses espèces de jeux.— Ce que nous avons recueilli à ce sujet est beaucoup plus trouble ou plus fragmentaire. Prière à nos lecteurs d'élucider et de compléter à notre intention.

Il y a d'abord le jeu simple : *on djouwe à pus d' bèyes* (Beaufays), *à haut còp* ou *al pârt* (Chénée) : celui qui abat le plus de quilles gagne la partie. A Namur (PIRSOUL) on dit *djower al bolée* ou *djower one bolée*, un coup de boule ou deux, suivant convention. — *Djower à mons de bèyes* (Chénée), c'est au contraire jouer à qui fera le moins de quilles. — On joue aussi *a pair ou mon*, à pair ou non (Chénée), à qui amènera un nombre pair ou impair de quilles.

Au point de vue des enjeux, on joue *a l'audjeû* (Chiny), en s'en tenant à l'enjeu ; on joue *au paroli* (Chiny), en doublant la mise, mais nous ne savons si on double la mise de partie en partie ou seulement au cas où la partie reste indécise. Le mot *paroli* est français. On joue *a l'ataque* (Antheit) : deux joueurs seulement jouent l'un contre l'autre, mais souvent pour beaucoup d'argent ; c'est en quoi consiste le défi ou attaque. A Huy, par exemple, deux joueurs déposent cinquante francs au pot et jouent cinq francs à chaque coup de boule.

Mais on joue d'ordinaire des parties plus compliquées. A Chiny, pour faire une belle partie, il faut être quatre contre quatre. Le premier joueur joue dans le plein jeu ; chacun des trois autres dans ce qui reste de quilles debout. Supposons que le premier abatte 4 quilles, il en reste 5 ; si le second en abat 2, il en reste 3 ; si le troisième en abat une, il en reste 2 pour le dernier joueur, qu'on nomme en ce cas *lu pwinteùy*, pointeur, parce qu'il devra bien viser pour atteindre une quille isolée, outre que le trajet est encombré par les quilles

tombées. S'il en abat une, le total est donc 8, et l'autre camp devra abattre les 9 quilles pour gagner les huit gros sous du pot ou 80 centimes. Quand on fait plusieurs parties consécutives, au lieu de déposer la monnaie au pot, on inserit à la craie les pertes et les gains : *guégni 'ne ligne* ou *in croyan* (trait à la craie) ou *ine roye*, c'est gagner une mise.

On joue aussi plusieurs parties formant un ensemble : la première manche, la seconde manche, la belle. Cette dernière n'est nécessaire, semble-t-il, que si les deux premières n'ont pas donné de résultat décisif. A Huy, six joueurs jouent chacun un coup de boule en jeu plein ; les trois joueurs qui ont abattu le plus de quilles ont gagné la première manche. La seconde partie se jouera trois contre trois, *lès treûs pus hauts* contre *lès treûs pus bas*. Le parti qui abat le plus de quilles en tout gagne la seconde manche. Si c'est encore le parti vainqueur au premier tour, le jeu est fini ; si c'est l'autre parti, il y a égalité ; on n'additionne pas les quilles de chaque manche pour savoir quel camp l'emporte, *li pârt est boufe*. C'est le cas de jouer la *bèle*, une troisième partie à qui gagnera le tout.

Les *mantches* se nomment aussi à Chênée *lès brès'*, ce qui procède toujours de la même comparaison. Le terme *boüf* ou *boüfe* semble être une onomatopée. Il se dit de la partie : *li pârt èst boufe* ; il qualifie les joueurs : *nos èstans boufes* ; il devient substantif pour désigner les joueurs : *lès boufes* ou *boufeteûs* (Chênée), ou pour indiquer l'égalité elle-même : *diner l' boufe, rinde li boufe*, deux expressions qui seront expliquées plus loin.

A Stavelot, nous dit-on, *lès boufes polèt pârti inte zèls, mais sovint on r'djowe*. Les procédés de ce partage ne sont pas indiqués : est-ce que chaque parti reprend sa mise ?, chacun des joueurs reçoit-il simplement sa mise ou partage-t-on au prorata du nombre de quilles qu'il a abattues personnellement ?

A Chénée, les *bas* rejouent contre les *hauts* ou *boufes* ou *boufeteûs*. Qu'appelle-t-on les *bas* quand il y a *boufe* ou égalité des deux manches ? Pour acquérir le droit de rejouer les *bas* doivent *rimète*, fournir une nouvelle mise, et sont dénommés de ce fait *lès r'mêteûs*.

A Huy, les *boufes* ne se partagent pas le pot. Les *bas* doivent remettre la mise initiale, où quelquefois, suivant convention, la moitié de tout le pot, ce qui n'est pas la même chose si le pot s'est accru de remises accumulées.

En principe les *boufes* ne remettent pas. Quelquefois (Stavelot), la mise initiale étant de 10 centimes, ils ajoutent vingt centimes *so leû côp*; les *r'mêteûs* sont alors tenus d'en déposer 40. *On r'dobèle co lès mîses si l' pârt èst co boufe*. Ce système peut mener loin !

Ce qui rend obscures les explications de nos correspondants dans les cas de joueurs appariés en deux camps et de parties successives, c'est qu'ils ne spécifient pas si telle action qu'ils énoncent doit s'entendre de chaque joueur en particulier, ou d'un parti envisagé comme ensemble, ou de la première, de la seconde ou de la troisième partie. Nos correspondants devraient nous décrire des parties réelles, opération par opération : il nous serait alors facile de généraliser.

Entre deux joueurs de force inégale, il arrive que le plus fort accepte que son adversaire gagne si celui-ci abat autant de quilles que lui. Il lui rend donc un point en lui donnant l'avantage en cas de *boufe* ou ex-æquo : cela s'appelle *diner l' boufe* (Scry-Abée) ou *rinde li boufe* (Chénée).

Noms de groupes de quilles abattues. — Certains ensembles de quilles abattues ont reçu un nom, soit parce que le coup se produit assez souvent, soit au contraire à cause de sa rareté.

Caner (Héron), *jé l' cane* (Beaufays) : abattre les deux quilles de fourche, 2-7 ou 3-8; *jé cane a gauche*, 2-7; *jé cane a dreûte*, 3-8 (Chénée-Liège).

fé l' cwène (Condroz) faire les quilles du coin : *cwène a gauche* = 6, *cwène a dreûte* = 4.

fé l' tchapia, prinde li tchapia (Héron), *li tchapê* (Chênée, Liège) : faire les quilles 1-7-8, ce qui figure une sorte de tricorne. Cependant à Antheit, *li tchapê* serait 1-2-7 ou 1-3-8 (?) ; à Sery-Abée, *li tchapê d' curé* serait la figure 1-4-8-9-7-6 (?) ;

fé les deûs deûzinmes di d'avant (Liège) : 2-3 ; *lès deûs deûzinmes di drî* = 7-8.

fé l' boufon à gauche (Liège) : 2-6-7 ; *fé l' boufon a dreûte* = 3-4-8. A Chênée, *fé boufon* serait abattre 1-5-7-8-9, ce qui affecte la forme d'une marotte de bouffon.

fé ruban (Chênée, Antheit), *ruban ou riban d' Paris a dreûte* : abattre la ligne 3-5-7 (Liège, DELAITE), *ruban d' Paris a gauche* : la ligne 2-5-8 (*id.*) ; *fé one drêve di Flawène* (une allée de Flawine) (Namur, PIRSOUL) : la ligne 2-5-8 ;

fé tic-tac a dreûte 1-8, *tic-tac a gauche* 1-7 (Liège, DELAITE).

fé l' roye dès vês (Verviers), *li rôye dè cou* (Antheit), abattre la ligne du milieu 1-5-9. — Qu'est-ce qui se nomme à Beaufays *l' rouviale ás pupes* ? — Abattre les extrêmes 1 et 9 de cette ligne, c'est faire le *tchikèt* (Herbeumont).

Prinde li fotche (Condroz), c'est entrer dans le jeu par la quille 2 ou par la quille 3.

fé hipance a dreûte (Liège) : abattre la ligne 4-8-9.

fé hipance a gauche (Liège) : abattre la ligne 6-7-9.

fé l' fotche a dreûte (Liège) : abattre 1-3.

fé l' fotche a gauche (Liège) : abattre 1-2.

fé basse-fotche a dreûte (Liège), — *a drêète* (Namur) : abattre 3-4-8-9.

fé basse-fotche a gauche (Liège, Namur) : abattre 2-6-7-9.

fé l' drî-main a dreute (Liège) : abattre les deux rangées 3-5-7 et 4-8-9 ; *fé l' drî-main a gauche* : 2-5-8 et 6-7-9 ; *fé on bia drî-main* (Huy) : abattre l'arrière-train du jeu.

fé pî d' gade (Ardenne : DELAITE) : faire les 4 quilles des coins. Mais cela est-il possible ?

djouwer gueûye bârêye (Héron, Neuville-sous-Huy) : jouer pour abattre six quilles.

fé noûf (Héron, Beaufays, etc.) : abattre toutes les quilles.

faire harlam (Chiny) : trousser les quilles, abattre tout le jeu.

fé grawe (Huy) : est-ce agriffer tout le jeu ?

Mète és' fème al porte : abattre la dame seule ; à la Longueville ce coup comptait pour neuf (*Vocabulaire maubeugeois*). Il en était de même jadis à Chiny, mais ce coup n'y compte plus que pour une quille.

Divers incidents relatifs au coup de boule :

fortchî (Namur) : entrer dans la fourche.

plakèy su la plétche (Chiny) : quand la boule adhère trop étroitement à la planche et y perd de sa force de rotation.

s'an-alèy bërlisque-bërloque (Chiny) : quand la course de la boule, lancée sans vigueur, décrit une ligne sinuuse = *chironer* à Tourcoing. — *Lèke*, f. (Tourcoing), w. *lètche* : effleurement de la boule quand on *chirone*.

li boule rifûle (Chiny) : elle file raide sur le pied de jeu.

djouwer a r'trossî ou *r'monter* (Chênée) : faire en sorte que la boule se rapproche du milieu ; le contraire est *djouwer a d'hinde*, mais quel est alors l'avantage ?

Autres incidents et expressions relatifs aux parties :

A Antheit, un acte du jeu, comprenant un coup de boule de chacun des joueurs, se nomme une *volée*. Ce terme n'est de mise que s'il s'agit d'un jeu en deux ou trois coups de boule. *C'est l' dérène volée*, le dernier tour.

DASNOY (Neufchâteau) nomme *venue* le coup que le joueur joue de la place ordinaire devant la planche ; il nomme *rabat* le coup que le joueur joue de l'endroit où la boule s'est arrêtée lors du coup précédent. Ex. « il a fait deux quille de *venue* et

quatre de *rabat* ». Dans quelques parties (?), ajoute-t-il, quand on n'a rien fait de venue, on ne joue pas le rabat (p. 289). Nous ne devinons pas dans quelle variété de jeu de quilles cette façon de jouer est possible.

Piéter, dit encore DASNOY (p. 290), c'est tenir le pied à l'endroit où la boule s'est arrêtée, afin de pouvoir *rabattre* de là. D'où les expressions *pied à boule*, *tenir pied à boule*. (Le mot liégeois *pítabol*, voy. FORIR, qui devrait s'écrire étymologiquement *pîd-a-bole*, ne provient pas du jeu de quilles : il signifie pied en boule, pied rond, pied bot).

Dans les parties compliquées, à joueurs nombreux, l'ordre dans lequel les partenaires doivent jouer est marqué à la craie au moyen d'un chiffre sur leur soulier par *lu ci qui tint l' pârt* (Stavelot).

Quand les joueurs sont à peu près de même force et gagnent presque autant l'un que l'autre, on dit à Chiny *ça s' déhatche*.

Rissûre on djouweû (Huy), resuivre un joueur, c'est l'action de remettre un enjeu, après avoir joué un coup médiocre, sur le coup de boule du joueur suivant, pour participer à ce coup qu'on espère plus avantageux. Mais dans quelles circonstances cette combinaison est-elle possible ?

DASNOY (p. 289) nomme *rampeau* la partie qui se joue en cas de *boufe*. Mais pourquoi la définir « second coup d'une partie » ? — A Antheit, les deux gagnants à parité de quilles sont les *boufes* ou les *bâres* : l'un « barre » l'autre, l'empêche de gagner. A Vonèche on dit *baure* ou *r'baure* ou *rampô* ; à Chiny *rapô* ou *r'bâre* ; à Laroche *rampon* : *gagner on bon rampon*, c'est gagner une partie remise et par conséquent augmentée. A Namur, d'après PIRSOUL, *jé boufe* se dit *baurer*, *li boufe* ou égalité de points se dit *bauradje*, et les joueurs *boufes* sont les *baurants*.

Défis divers à Scry-Abée : *dji wadje sis bêyes !* — *On franc so t' côp !* — *Dji done li boufe* (voir ci-dessus). — *Qui èst-ce qui m' sût po 'ne toûrnéye di sis pintes a deûs côps d' boulèt ?*

Les deux manches se nomment *pârt èt r'vindje* (Scry-Abée). *Djouwer lès r'vindjes* = jouer la seconde partie d'un jeu (Namur : PIRSOUL) ; *djouwer l' maisse* = jouer la maîtresse partie, la troisième, qui détermine les gagnants (*id.*). On dit aussi à Namur *djouwer l' planteû* : quelquefois on joue un jeu à un coup de boule pour savoir qui paiera le dresseur de quilles. — *houdiner* = jouer la belle (Vielsalm).

Jouer gros jeu aux quilles, c'est *trimeler* (Liège, Antheit, Héron), *trèmeler* (Beaufays, Verviers ; Condroz), *étriver* (Tourcoing). La passion du jeu est le *trimelèdje* ou *trèmelèdje*. Les professionnels du jeu, brelandiers, parieurs de grosses sommes sont des *trimeleûs* ou *trèmeleûs*. On glisse facilement de ce sens à celui de tricheur, frauder au jeu : tel est le sens ordinaire de ces mots à Verviers, Ensival, etc., au jeu de cartes comme au jeu de quilles. Il y a d'ailleurs d'autres termes *frawtigneû* à Liège, Chênée ; *frawtineû* à Beaufays, Verviers ; *frawtène*, fém., à Verviers ; *tructeû* à Chênée, *tricteû* à Verviers. Corrélativement, tricher se dira *frawtigner* ou *frawtiner*, *tricter*, *trèmeler* ; *hok'lèy* à Chiny. On ajoute à Chiny que c'est surtout le planteur qui pourrait tricher, dans la disposition des quilles ou en poussant une quille du pied ; mais la punition serait immédiate : on le flanquerait hors du jeu sans le payer.

Spots, expressions diverses, folklore. — Quand un joueur abat toutes les quilles sauf la dame, on dit plaisamment : *i n'est nin maisse è s' mohone* (Liège, Huy), *i n'est nin mèsse è s' mâhon* (Stavelot).

Dji lì d'veve ine bête (Liège), je lui devais une pile. — *C'est-one bête qui lì ruv'néve* (Verviers), c'est une représaille qu'il méritait.

Rimaquer èl hâye (Verviers) signifie au figuré, rejeter dans le déficit, la perte, la misère, la maladie.

C'est po l' biyeteû, au figuré, est synonyme de *c'est po*

l' hoverèsse; se dit quand on a laissé tomber quelque argent et qu'on renonce à le chercher.

Bribes d'une chanson liégeoise, à retrouver, sur le jeu de quilles :

Volà l' macrê è s' plèce... (la dame)

Dji m' va doviér l' prumîre...

— Vos n' lairez nole so l' pîre !...

Les redresseurs de quilles ont formé dans le pays de Charleroi un syndicat : ils demandent que leur tarif soit admis uniformément dans toutes les communes (*Annonce de Stavelot*, n° du 25 janvier 1920).

I vorout bin r'pîter a la masse (Tintigny) signifie au sens propre : il voudrait bien remettre le pied à l'endroit où l'on se pose pour lancer le boulet ; au figuré : il voudrait bien recommencer l'affaire.

On nomme *heule* à Tourcoing les jetons ou pièces de monnaie qui servent à régler la partie au jeu de boules.

Suggeſtione : on demande une suite de scènes où le jeu de quilles, les joueurs, les parieurs, le public seraient mis en action. On pourrait relier comme modèle, la petite pièce de Joseph HENS, de Vielsalm, intitulée *Li lidjwèse ou Ine fièſſe è l'Ardène*, au tome 51 du *Bulletin de la SLW*.

J. FELLER.

MŒURS ET USAGES

Chanson de charivari

Le charivari est le vacarme désapprobateur dont le bon peuple gratifie les mariages qui lui déplaisent. On le nomme en wallon liégeois *pêletèdje*, en ardennais *pêletadje*, de *pêle* qui est la poêle à frire. C'est l'instrument de musique dont tout le monde sait jouer ; il existe dans tous les ménages : on n'a qu'à le décrocher ; il suffit de frapper dessus à tour de bras avec une ferraille quelconque. Imaginez un orchestre d'une cinquantaine d'exécutants poursuivant le cortège des mariés, continuant la sérénade autour de la maison après la cérémonie jusqu' bien tard et quelquefois toute la nuit... On y ajoutait des cris d'animaux, des huées, des projectiles et des chansons.

J'ai noté jadis, en 1889 ou 1890, sous la dictée de ma mère, originaire de Laroche, une de ces chansons de *pêletadje*. Elle l'intitulait *Pasquête su l' sièrvante d'a Dèwalle di Viyé*. Il s'y agit donc du mariage d'une servante avec son vieux maître. *Viyé*, officiellement Villers, est un hameau situé à vingt minutes de Laroche. C'est la servante qui est censée parler : elle se moque du vacarme en énumérant naïvement ce qu'elle gagne à ce mariage. Cette fille était une paysanne de quelque village des environs. Les gens de Laroche qui ont fait la chanson essayaient d'imiter son langage. Il y a donc, au point de vue phonétique, quelques formes qui ne sont pas du patois citadin de Laroche. Mais cette pasquelle fournit quelques mots au dictionnaire, sans compter ce qu'elle offre d'intéressant au chapitre des mœurs.

Avou vos pêles èt vos pêlètes,
èt vos tchaudrons èt vos cramiètes,
vola qwinze djoûs qui dj' n'ave co rin,
èt adjoûrdù dj'ai on bê bin !

Dj'a deûs vatches è m' sitaminèye
èt s'a-dje po-z-acheter dès livrèyes ;
mi mère ârè on nou abit,
èt m' pére dès solés a sès pis ;

mès soûrs âront dès gôrjulètes ;
mès cousins âront dès atêches ;
— Dji n'roûvèyerê nin lès brâvès djins
qui adjoûrdù r' mi pêletèt nin ! —

Po fé on pô dès nwaces qui vaye
dji vindrè on p'tit bokèt d' haye,
po p'leur fé brâvemint dès gatôs
èt mète on bokèt d' tchâr o pot.

On me cite encore un couplet, mais il renferme des mots déjà employés dans les autres ; c'est plutôt une variante qu'un couplet à enchâsser dans la chanson. Nous le donnons à cause d'un détail de toilette qui peut servir à dater cet échantillon de la muse populaire :

D'ja d'dja on tchapé a loukètes,
i m' fârèut co one gôrjulète ;
i m' fârèut co on nou abit,
èt on bonèt a mile plis.

TRADUCTION ET NOTES. — En dépit de vos poèles et de vos poêlons, de vos chaudrons et de vos crochets, voilà quinze jours que je n'avais rien encore et aujourd'hui j'ai un beau bien. — J'ai deux vaches dans mon étable et s'ai-je pour acheter des livrées ; ma mère aura un costume neuf, et mon père des souliers aux pieds. — Mes sœurs auront des collerettes, mes cousins auront des épingle. Je n'oublierai pas les braves gens qui aujourd'hui ne me huent pas ! — Pour faire un peu des noces qui vaillent, je vendrai un petit coin de bois, pour pouvoir faire beaucoup de gâteaux et mettre un morceau de viande au pot. — — J'ai déjà un chapeau à jours, il me manque encore une collerette ; il me faudrait aussi un habit neuf et un bonnet à mille plis.

Tchaudrons : on tambourinait donc aussi sur des chaudrons.

La cramiète est citée ici comme persecuteur. C'est un ustensile de cuisine composé d'une poignée et de deux crochets pour dépendre les marmites du feu.

Staminèye : étable des vaches. Le nom est tiré des *stamons* (poteaux) qui séparent la place de chaque bête. Terme inusité à Laroche, où il n'aurait pas eu d'ailleurs la finale *èy* brève.

Vers 7-8. A défaut de poésie, ce rappel de la misère familiale ne manque pas de méchanceté !

Görjulète : à Laroche on disait *colèrete*.

Atètches : les petits cadeaux qu'on nomme en français des « épingle ».

Vers 11-12. « Je n'oublierai pas les cadeaux aux braves gens... ».

Nwaces, de **nōptias*; l'*o* ouvert entravé devient *wa* comme dans *pwate* porte, *mwate* morte, *fwace* force, *pwartchî* porcher, *dwart* dort.

Haye, au sens premier de « bois » et non de « haie ».

Tchapê a loukètes. *Loukète* vient de *louker* regarder. *One loukète* est une embrasure par laquelle on peut regarder ou encore une éclaircie dans un ciel nuageux. Nous traduisons par « chapeau à jours », garni de dentelle ajourée.

Bonèt a mile plis. Petit bonnet à bords godronnés ou tuyautés, introduit de Liège à Laroche entre 1845 et 1850, et qui y fut alors le *nec plus ultra* de l'élégance. Ces mots donnent la date de la chanson.

J. F.

A propos de « hèyi-héli »

« La veille des Rois, dit Monsieur⁽¹⁾, dans les villages de l'est de la province de Liège, les enfants et les jeunes gens

⁽¹⁾ *Le Folklore wallon*, Bruxelles, Rodez, [1892], p. 122.

vont « quêter aux portes », en chantant de petits couplets consacrés à cet usage, ce qui s'appelle *hèyi* (ou *héli*) *â-z-ouh*. Ils font un petit régal avec ce qu'on leur donne ».

Cette coutume est bien connue et plusieurs chansons de *heliacus*, recueillies en divers endroits, ont été publiées jadis (2).

Quant au nom qu'elle porte, il a donné lieu depuis Grandgagnage à des hypothèses variées.

L'auteur du *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* (t. I, 1845, p. 288) hésitait entre *hèyi* et *héli*, puis ajoutait : « Si la forme *heli* est primitive, j'ignore d'où dérive notre mot ; en la supposant corrompue, on pourrait croire que *hèyi* vient de l'allemand *heischen*, holl. *eischen* (demander, exiger), d'où en dialecte d'Aix (-la-Chapelle) *heesche* (mendiante) ».

En 1892, Van de Castelee publia dans l'*Annuaire de la Société liégeoise de Littérature Wallonne* (p. 100), le texte d'un acte de 1516 provenant de l'Abbaye du Val-Benoît, où le jour des Rois est désigné comme le « jour delle heyll ». Il affirmait à ce sujet : « *Heylle* est d'ailleurs le *hile* des langues romanes et françaises (sic) ; du latin *hilum* : petit point noir au bout des fèves, d'où la fève elle-même qu'on tire le jour des Rois ».

Peu après (3), Horning, s'appuyant sur le texte découvert par Van de Castelee, proposa une autre explication : *heyll*, (et par conséquent *heli-hèyi*) proviendrait d'une altération de l'allemand *heilig* = saint. Le jour « delle heyll » serait le jour des Rois, des *heilige drei Könige* ; on aurait tiré *heyll* et *heli-hèyi* de *heilige* parce que les enfants se travestissaient en Rois Mages pour quêter. Cette étymologie de Horning figure encore dans le *R. E. W.* de Meyer-Lübke, n° 4094.

En 1920, M. Gustave Cohen, en publiant les *Mystères et Moralités du manuscrit 617 de Chantilly*, qui proviennent du

(2) Cf. notamment *Wallonia*, I, pp. 5 ss., 66 ss., 154 ss. ; *Bulletin de Folklore* (de Monsieur), t. III, pp. 143-6.

(3) *Zeitschrift für rom. Philologie*, XVIII (1894), p. 220.

pays de Liège, fut amené à reprendre la question à propos du mot *heel* qui se lit au vers 106 de la *Nativité I* : « que Dieu vous met huy en bone heel ». M. Cohen reconnaissant le lien qui unit ce terme au wallon *hélî-hèyî* et au substantif *hél* attesté par les chansons de quête (s’è-st-oûy lè *hél*), apporta de ces vocables une étymologie nouvelle. *Heel* existe en moyen-néerlandais comme adjectif avec le sens de « bien-portant, heureux », et comme substantif signifiant « bonne santé, bonheur ». Il correspond au gothique *hail’s*, à l’ancien et au moyen-haut allemand *heil*, à l’anglo-saxon *haēl*, au grec Κοῦλος, qui ont le même sens et la même origine indo-européenne. Jadis ce terme s’employait comme formule de souhait, de salut. *Hélî*, ce serait donc souhaiter le *heel*, c’est-à-dire présenter des vœux de bonheur et de bonne santé, avec, l’espérance d’obtenir en retour quelques présents⁽¹⁾. La forme verbiétoise *hélî* serait ainsi la plus ancienne, comme l’indiquaient d’ailleurs le *heylle* de 1516 et le substantif actuel *hél*.

La solution présentée par M. Cohen nous paraît indiscutable ; nous voudrions seulement apporter quelque complément à sa démonstration, en étendant aussi l’aire à laquelle il limite l’emploi ancien de ces termes et l’existence de la coutume du *hélièdje*.

Bien que l’on n’aille plus *hélî* aujourd’hui que la veille des Rois et que la coutume paraisse s’être fixée à cette date dès avant le XVI^e siècle (*jour delle heylle* = Epiphanie en 1516), il ne paraît pas qu’il en ait toujours été de même. Il s’agit en réalité d’un rite du nouvel an. L’étymologie *heel* = bonne santé, bonheur, qui implique comme élément essentiel du *hélièdje* le fait de présenter des vœux, n’est pas seule à soutenir cette idée. On peut établir encore que la coutume s’attachait aussi bien à la Noël ou au 1^{er} janvier qu’à l’Epiphanie.

(1) *Mystères et Moralités du manuscrit 617 de Chantilly*, p.p. G. COHEN, Paris, Champion, 1915 [Bibliothèque du XV^e siècle], p. LXXXIV.

Dans la *Nativité I* publiée par M. Cohen, c'est le jour de Noël que la bergère Elyson accueille le « III^e pasteur » en lui souhaitant « bone heel ». En outre, Grandgagnage dit, sans préciser, que l'usage de *hèyi* se pratiquait à la Noël ou la Veille des Rois. Enfin M. Fernand Danhaive, professeur à l'Athénée royal de Namur, me signale obligamment que, d'après un conte de Donat Lesbignon publié récemment par le *Guetteur Wallon* de Namur (décembre 1929), les enfants d'un petit village des Ardennes allaient quêter le 25 décembre en chantant : « Je viens heyi à la petite flamme. — La dame d'ici fait les bouquettes. — Une petite part à Dieu. — Notre dame, s'il vous plaît ».

D'autre part, une communication de M. Henri Stas, de Trembleur, définit *helli* de la façon suivante : « C'est ainsi qu'on nomme la coutume d'aller aux portes crier « Bonne année, etc... ». Les enfants font ce jeu-là le 1^{er} janvier pour ramasser quelques centimes ». Certaines chansons de *heliens* ont aussi conservé le souvenir de cette destination ancienne ; plusieurs d'entre elles contiennent encore des souhaits de bonne année (No v' sohaitans n' bone an-nêye, *Sprimont*; Dji v' sohaite in' bon' an-nêye, *Liège*).

Cette hésitation, quant à la date du *helièdje* tient aux variations qu'a connues l'histoire a propos du commencement de l'année. Nous allons la retrouver dans des textes anciens d'origine picarde où, sans aucun doute, il est question de notre coutume.

Si l'on consulte le dictionnaire de l'ancien-français de Godefroy, s. v. *heler*, *heller*, on y trouve les deux exemples suivants :

- 1) Comme le darrain jour de décembre, lesdiz de Fruicourt, avec plusieurs personnes de la ville de Cuc sur le mer, se feussent assemblez pour jouer et *heler*, comme il est accoutumé de faire chascun an icelui jour a la nuit...

(1374, Arch. J. J. 106, pièce 331).

2) Comme ou mois de fevrier ou environ, l'exposant et autre de sa compagnie, par maniere d'esbatement et de consolation, ainsi que en la terre de Saint Amand en Peule et ou pays d'environ est accoustumé ou dit temps de aler yeoir ses amis ou voisins, pour avoir par courtoisie de leurs biens ou monnoye courtoisement, affin de boire ensemble, qui est l'usage du pays, et lequel usage est appellé *heller*.

(1387, Arch. J. J. 131, pièce 240).

Godefroy traduit *heler-heller* de ces deux textes par « boire ensemble, se souhaiter réciprocquement la santé ».

Cette interprétation est inspirée, à n'en pas douter, des dernières lignes du second passage cité : Godefroy rattache *usage à boire ensemble*. Elle ne peut guère se concilier pourtant avec un troisième exemple donné dans le même ouvrage, s.v. *helloire* : « Defense aux eswards du venel de *heller* et querir argent par fourme de *helloire* ne autre ». (Acte de 1439, Reg. 8, Arch. mun. Arras). De toute évidence, il s'agit ici de « quêter », sens qui convient d'ailleurs aussi dans les deux passages allégués s. v. *heler*. Il apparaît donc que dans les provinces du N. W. existait aussi la coutume que l'on connaît encore au pays de Liège : elle se célébrait, d'après les textes cités, soit le 31 décembre au soir, soit « ou mois de février ou environ ». Voici encoore deux documents qui apportent d'autres détails sur la date à laquelle on distribuait des « *helloires* » :

1) 20 s. 10 d. pour *heloires* données as clers de la halle... a Jehan le Varlet, parmi (por un ?) demi pot de vin que il eust pour le nuit des Trois Rois. (1350, Compte de l'hospital de Wez, Arch. mun. de Douai).

2) 28 s. pour les estrines des maisnies doudit hospital, as clers et varles de le hale, a plusieurs mayeurs, eschevins, seigneurs, as siergens dou roi, as wetes de l'yauwe, au Noel, a le *heloire* et as Trois Rois, ensi qu'il est de coustume (1360, C. hosp. Wez, Arch. mun. Douai).

Si ces documents picards n'ont pas tous la même valeur pour témoigner de l'existence du *helièdje* dans cette région au XIV^e siècle, si les derniers ne parlent que d'étrennes et non de quêtes, il est curieux du moins de voir qu'on pouvait *heler*

aussi bien à la Noël, au Nouvel An ou à l'Epiphanie. Quant à la façon dont procédaient ceux qui se réunissaient pour « heller et querir argent », il nous serait impossible de la définir si le hasard ne nous avait conservé une ancienne chanson de *heliède* picarde, écrite à Arras dans la seconde moitié du XIII^e siècle par Adam de la Halle. Bien que cette pièce ait été imprimée à plusieurs reprises (¹), nous la reproduirons encore, mais en corrigeant le v. 8, où les éditeurs précédents ont lu « A nohelison » :

- Diex soit en cheste maison
Et biens et goie a fuison !
No sires Noeus
- 4 Nous envoie a ses amis,
C'est as amoureus
Et as courtois bien apris,
Pour avoir des pareisis
- 8 A no helison.
Diex soit en cheste maison
Et biens et goie a fuison !
No sires est teus
- 12 Qu'il prieroit a envis,
Mais as frans honteus
Nous a en son lieu tramis,
Qui sommes de ses nouris
- 16 Et si enfançon.
Diex soit en cheste maison
Et biens et goie a fuison !

Outre que cette chanson de quête rappelle par plusieurs détails nos couplets des Rois (²), elle contient aussi le seul

(¹) Cf. Coussemaker, *Oeuvres... d'Adam de la Halle*, p. 232 ; Raynaud, *Motets*, II, 113 ; G. Heeq, *Ann. Soc. Arch. Bruxelles*, VI, 1892, p. 177. La musique est publiée par Coussemaker et par F. Gennrich, *Rondeaux, Virelais und Balladen*, t. II, 1927 (*Gesellschaft f. rom. Lit.*, Bd. 47).

(²) Notons surtout le fait que les quêteurs se disent envoyés par le bonhomme Noël, comme nos *hélieus* se recommandent du curé, de leur tante ou même de Dieu.

exemple connu du substantif *helison* qui la rattache plus étroitement encore au *hélièdje*. Après ce qui a été dit plus haut, on ne sera pas surpris qu'il s'agisse ici de la Noël, qui était à cette époque la date des étrennes, des « helloires »⁽¹⁾.

Bien que l'on ait vu dans l'ancien picard *heler-heller* un dérivé de l'anglais *to hail* ⁽²⁾, nous croyons plutôt que c'est encore aux parlers germaniques du continent qu'il faut faire remonter ce mot, aussi bien que *héli-hèyi* du wallon.

Ainsi donc il apparaît que l'étymologie de M. G. Cohen est exacte, mais qu'il ne faudrait pas considérer la coutume du « hélièdje » comme étroitement localisée jadis dans le N. E. du domaine wallon ⁽³⁾.

M. DELBOUILLE.

⁽¹⁾ Cf. Adam de la Halle, *Robin et Marion*, vv. 443-4, « Mais des jus c'on fait *as estrines*, — *Entour le veille de Noel* ».

⁽²⁾ Cf. Behrens, *Beiträge zur fr. Wortgeschichte*, Halle, 1910, p. 105. Nous croyons que le mot français tiré de *to hail* est le mod. *heler*, qui n'a aucun rapport sémantique avec l'ancien *heler-heller*.

⁽³⁾ Au dernier moment, M. A. Bayot, professeur à l'Université de Louvain, me signale un nouvel exemple de *hailoire* dans les *Mémoires de Jean de Haynin*. Parlant de la troisième expédition des Bourguignons au pays de Liège, en 1467, le mémorialiste écrit en tête d'une chanson historique dont il reproduit le texte : « On en chanta ung chanson ou païs de Haynau, au retour, a manierre d'eune *hailoire*, qui estoit telle qu'il s'ensieut ». (Cf. A. Bayot, *Notice du manuscrit original des Mémoires de Jean de Haynin*, dans la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. VI, 1908, p. 123). Il semble bien que *hailoire* signifie ici « chanson de la nuit de Noël », car la phrase citée suit celle-ci : « Ou dit retour du voyage, le sieur d'Aimeries fu fet et ordone grant bailly de Haynau, et monstra son pooir en la ville de Mons la nuit de Noel » (éd. DD. Brouwers, t. I, p. 261). Ce texte montre une fois de plus que la coutume existait dans tout le nord du domaine gallo-roman, d'Arras jusqu'à Verviers.

NOTES DE PHONÉTIQUE ET D'ÉTYMOLOGIE

Étude sur les mots wallons à initiale « hl »

Pour un philologue français qui s'aventure dans le dictionnaire wallon de Grandgagnage, c'est un étonnement de rencontrer des mots qui présentent à l'initiale des groupes aussi durs à prononcer que *hl* et *hr*. Cet état de consonnantisme le fait songer au germanique *hrok* et *hross*, ou au nom original de Clovis, *Hlodovec*; mais il sait qu'en français ces groupes se sont résorbés de diverses façons, témoins *froc*, *Flovent*, *rosse*, *Louis*, *Lothaire*, et il s'étonne qu'un dialecte roman les ait conservés.

A vrai dire, ce sentiment se justifie, il concorde avec la réalité. Les mots en *hl* et *hr* sont une survivance en wallon. Il n'en reste plus guère, et d'ailleurs il n'y en a jamais eu que dans le nord du domaine wallon. Ni l'Ardenne ni le Namurois ne connaissent ce traitement.

Pour le wallon, Grandgagnage (I, 229) donne huit mots de cette nature : *hlairi*, *hlé*, *hlôre*, deux *hrou*, *hrouûler* et *hroûlâ*, *hleû*. Forir a de plus un article *hlinch* (lisez *hlintch*). Grandgagnage n'ignore pas cette forme, mais il l'avait notée en sous-ordre à la lettre *c* (I, 113) sous le titre *clinche* ou *hlinche*. Le dictionnaire verviétois de Lobet (p. 247) donne *hlairer*, *hlairêye*, *hlairêur*, *hlintch*, *hlimpeûr*, *hlèy*, *hlôre* et *hloyèdje*. En tout une douzaine de mots en laissant de côté les dérivés. On pourrait encore recueillir une couple de termes en sondant le dialecte de la région malmédienne : *hlêt* et *hlimpe*; les

autres mots sont des dérivés ou des composés de mots déjà notés plus haut : *hlintchî* et *hlintchihèdje*, *hlimpeûr*, *ahlari*, *hlôs*. De plus, comme l'Ardenne belge remplace en ce cas *h* par *ch*, on pourra y recueillir des formes en *chl*, comme *chlôner*, *chlaker*.

Nous croyons utile d'étudier de plus près ce curieux groupe de mots. Ce sera une annexe à ce que nous avons dit antérieurement des destinées de *exsc*, *esc*, *ex*, *sch*, *se* latin ou germanique.

Il sera prudent de commencer par les termes dont l'étymologie n'est pas douteuse.

I. — **hlôre, hlôs.**

Hlôre correspond au français *éclore*. Grandgagnage l'a emprunté à la première édition du dictionnaire de Remacle (p. 176), mais Remacle l'a supprimé dans sa seconde édition (II, 93), l'ayant sans doute jugé hors d'usage. Cependant le verviétois J. S. Renier l'emploie, 1^o dans ses *spots rimés*, de style archaïque : « *wice nu hlôt qu' hisdeûr èt blâme* » (n^{os} 10, 55) ; 2^o dans sa pièce *lu mohone a deûs faces* : « *quelle idêye m'a hloyou* » (p. 52). — Il semble qu'il n'y ait rien à dire de l'étymologie, parce qu'on reconnaît dans le mot les composants *ex* et *claudere* ; mais les formules qui devraient préciser dans les dictionnaires les conditions étymologiques ne sont pas satisfaisantes. Celle de Gg. (*excludere*) n'est qu'un à-peu-près. Le *Dict. gén.* croit raffiner en disant que *éclore* est « composé de la particule *é* (lat. *ex*) et *clore* ». Cette rédaction signifie que la formation de *éclore* est purement française, le préfixe étant pris sous la forme *é* et le verbe sous la forme *clore*. Or, le premier exemple fourni, du XII^e siècle, tiré du *Brut de Munich*, donne *es* comme forme du préfixe : « *de totes parz les unt esclos* ». Le rédacteur de cette formule a bien vu que *éclore* ne pouvait pas être tiré directement de *excludere*, mais il a

exagéré dans le sens opposé. *Eclore* est issu de la refonte populaire *ex-claudere*, non de *é + clore*. Cette correction a l'avantage d'expliquer en même temps la forme wallonne *hlôre*, à moins qu'on ne prétende, contre toute vraisemblance, faire de *hlôre* une création séparée de date différente. Pour nous, *esclore* et *hlôre* sont un seul et même mot traité diversement par la phonétique francienne et la phonétique wallonne. Constatons donc que *hl* est issu de *ex + cl* devenu *escl, scl*. Ce traitement de *sc* ne diffère pas de celui que nous avons noté précédemment (voy. ce Bulletin, 14^e année, 1925, pp. 46-47) dans *hwèce* de *ex-corticem*, *hwèrner* de *ex-cornare*, *haver* de *ex-cavare*, *hurer* de *ex-curare*, etc. Remarquons seulement que le passage de *sc* à *h* se produit aussi devant consonne.

II. — *hlairi*.

Hlairi signifie, d'après Gg. « frais, coloré, aéré ». Le mot est encore emprunté à Remacle. Ces traductions ne donnent pas une idée de l'origine du terme. Il signifie en réalité « éclairci » en parlant du temps ou de l'air. Il représente un type *ex-*claritus*. — Le verbe composé *ahlari*, avec préfixe *ad*, se rencontre à Faymonville et à Cherain : « *lu temps s'ahlarit* » (Cherain), « *lu ci s'ahlarit* » (Faymonville), = le temps, le ciel s'éclaircît, se rassérène ». — Aujourd'hui *hlairi* est inusité. Quant au composé *ahlairi* ou *ahléri*, ou *ahlari*, on comprend facilement que son existence ne s'imposait pas. *S'acléri*, revenir au clair, offrait un sens plus logique que le pléonastique *s'ahléri*, revenir à l'éclairci.

III. — *hrou*.

Gg. enregistre deux mots *hrou*, l'un défini « froid noir », encore emprunté à Remacle, l'autre défini « drap en toile », Il voit dans le premier une « forme aspirée » de *crou* cru ; il

conjecture que le second est peut-être identique au précédent ; il n'ose se prononcer parce qu'il ne connaît ce terme que de source livresque et que les deux définitions lui paraissent inconciliables.

Pour passer de la conjecture à l'affirmation, il faut savoir que le *hrou* n° 2 ne signifie pas « drap en toile », c'est-à-dire tissé en blanc ; c'est un simple adjectif correspondant au français *écrû*, qui sert à qualifier un tissu qu'on n'a point passé à l'eau bouillante pour le blanchir, qui a conservé sa teinte jaunâtre ou grisâtre primitive. *Écrû* contient *crudus* cru par opposition à *cuit*.

Mais *hrou* n'est pas, comme le croit Gg., une forme aspirée de *crou*, pas plus que le français *écrû* n'est une forme élargie de *cru* : c'est *ex-crudus* qui explique *écrû* et *hrou*. Quel effet sémantique produit ici le préfixe *ex* ? On n'y reconnaît point le sens privatif de *exsangue*, *éœuré*, *énervé*, *égrener*, ni le sens prétendûment augmentatif de *ébaubi*, *épeuré*, *écuré*, *égayé*, *éperdu*, *éclairer*⁽¹⁾. J'interprète *écrû* par *ex crudo* « tiré de la matière crue ou de l'état cru de cette matière, sans autre préparation ». Le mot rentrerait ainsi dans la catégorie où la base est complément du préfixe comme dans *engranger*, *enfourner*, *embarquer*, *agrandir*, *apauvrir*.

L'autre *hrou* ne signifie pas plus « le froid » que le précédent ne signifie « le drap ». C'est proprement un adjectif employé pour qualifier un temps froid et humide. Le wallon dit couramment *i fait crou*, *li temps est crou*, *one crouweûr*, mais *cru* et *crudité* n'ont pas cette acceptation en français. On comprend qu'ici *ex* n'avait pas plus de valeur que dans *ahléri*, aussi la forme *hrou* est tombée en désuétude.

(1) Nous nous servons de ces séries d'exemples, au lieu des termes techniques plus commodes, en l'absence d'une doctrine précise sur la valeur de *ex*. Le paragraphe du *Cours de grammaire historique* de Darmesteter (III, p. 32) est insuffisant. Nous espérons publier prochainement une étude sémantique sur la composition par *in* et *ex*.

IV. — **hrouûler, croûler.** (1)

Hrouûler tamiser et *hroulâ* tamis ont été détrônés par les doublets sans préfixe *croûler* ou *crûler*, *croûleû* et *croûle crûle*. Ces derniers n'ont rien de commun avec le *co-rotulare* suggéré par Grandgagnage. En effet, 1^o quant au radical, *rotulare* a donné au wallon *rôler*, d'où le déverbal *rôle* et son diminutif *rôlê* rouleau ; 2^o quant au préfixe, *corotulare* a donné *kirôler*, *c'rôler*. Le verbe *croûler* tamiser peut-il être de même origine ?

Elargissons d'abord notre connaissance du mot. Nos notes fournissent le simple *croûler* tamiser pour Fléron, Thimister, Clermont, Chaineux, La Minerie, en général pour le pays de Herve : *croûler dèl tchâs'* = tamiser de la chaux. Mais on dit *crûler* à Stavelot. *Croûle* égrugeoir existe à Clermont et Thimister, *crûle* à Fléron. Lobet (p. 317) et d'après lui Grandgagnage (II, 516) donnent *croûle*, en ce cas substantif verbal, au sens de « repasse », c'est-à-dire grosse farine qui contient le son. Lobet (p. 318) a aussi noté *crûle* (avec *u*), qu'il définit « appareil du second bluteau », donc au sens de tamis, non de farine à repasser au tamis fin.

Or, outre que « tamiser » n'est pas « rouler » et qu'un « égrugeoir » n'est pas un « rouleau », il paraît impossible aussi au point de vue phonétique que les formes *crûle croûler* se ramènent à *rôle c'rôler*. Quand bien même le français *croûler* viendrait de **c-rotulare* pour *co-rotulare*, il reste la distance phonétique de *ou û longs à ou* bref. Ni pour le sens ni pour la forme, le wallon *croûler* ne nous paraît identique au français *croûler*.

A notre avis, sémantique et phonétique rapprochent les mots en question du français *crible cribler*. Le *Dict. gén.* fait venir *crible* de *cribrum* et donne *cribler* comme un dérivé de *crible*; *bl* serait pour *br* par dissimilation. C'est possible, mais on aurait pu l'expliquer par **cribulum* substitué au classique

(1) Il y a un article *hrouûler* dans les *Etym. wall. et franç.* de M. Haust p. 162.

cribellum. Une forme *cribulum* nous paraît nécessaire pour expliquer notre *croûle-crûle*. Comme *rûle* vient de *regula*, *nûle* de *nebula*, *tûle* de *tegula*, *aveûle* *avûle* de *aboculum*, *steûle* de *stipula*, *rapoûler* de *re-ad-populare*, *rafûler* de *re-ad-fibulare*, ainsi *croûle-crûle* serait issu de **cribulum*. La différence de forme entre *crible* et *crûle* provient du double traitement des proparoxytons en *b'l p'l*, *c'l g'l*, *d'l*, *t'l*. *Crible*, comme *règle*, *peuple*, *aveugle*, *affuble*, a conservé les deux consonnes ; mais on ne peut expliquer l'*u* de *crûle*, *rûle*, *nûle*, *tûle*, *afûle*, ni l'*ou* de *croûle*, *croûler*, *noûlêye*, *rapoûler* qu'en postulant la conservation de *u* posttonique, la chute de la consonne précédente et la fusion des deux voyelles mises en hiatus. L'hernie serait trop forte si nous entamions une étude de ces proparoxytons et nous regrettons de ne pouvoir renvoyer le lecteur à aucune monographie. Elle est encore à faire. La division des manuels en traitement populaire et traitement savant est beaucoup trop simpliste. Nous avons plusieurs fois suggéré ce sujet à de futurs docteurs à la recherche d'une thèse en leur signalant les contradictions à résoudre et la nécessité d'une large excursion dans les dialectes ; les difficultés du sujet les ont rebutés.

V. — **hlêt, hleût.**

Les deux suivants ne se laissent point ramener à des composés latins à préfixe *ex*.

Hlêt, féminin *hlète* est un adjectif signalé par le *Vocabulaire de Faymonville* de J. Bastin, avec le sens de « grêle » et avec les exemples : *one hlête hésse* un hêtre mince, *one hlète vwès* une voix grêle. On y reconnaît sans peine l'ancien-haut-allemand *sleht*, à initiale *sl*, qui devient en allemand moderne *schlecht* et *schlicht*. Le sens premier est « égal, uni, plan, simple », sens qui survit dans l'allitération *schlecht und recht*, simple et droit. Mais *schlecht* a passé du sens de « simple » à

celui de « commun, plat, mauvais » ; c'est le doublet *schlicht* qui a conservé le sens premier de « uni, sans noeud, plat, simple, sans artifice ».

Le wallon avait également une variante *hleû* que donne Gg. d'après Simonon : *dè hleû bwès* = un brin de bois uni, droit et sans noeud ». On n'en donne pas le féminin. Il vaudrait mieux sans doute écrire *hleût*, ce qui ferait du mot une variante plus visible de *hlèt* ; mais puisque le mot n'est en réalité qu'un mort, puisque Gg. lui-même ne l'a jamais entendu que de la bouche de Simonon, il est impossible de dresser son état-civil autrement que par analogie.

VI. — *hlé, escloi.*

On n'entend plus prononcer le mot *hlé*, urine, enregistré par Gg. Le mot s'est conservé plus longtemps dans la région verviétoise, grâce à un emploi industriel dont nous allons parler. Enfin J. Bastin a aussi noté le mot, sous la forme *hlè* dans son *Vocabulaire de Faymonville* (B. S. W., t. 50).

Fixons d'abord le sens, assez mal défini par Gg.

A Verviers, avant l'invention des oléines, on se servait de l'urine pour dégraissier les laines. Ce n'est pas un souvenir lointain du gômez prôné dans l'Avesta de Zoroastre ! C'est le carbonate d'ammoniaque dégagé par l'urine putréfiée qui est le principe actif du dégraissage, seconde opération du lavage des laines brutes qui suit le désuintage. Des particuliers conservaient l'urine dans de grands tonneaux pour la vendre aux industriels. Ces tonneaux étaient installés dans les cours, dans les vestibules des maisons, parfois même dans une chambre. On vendait la « marchandise » en gros ou bien en détail par seau. Entre 1840 et 1850, on la payait *qwater cans l' vóye*, c'est-à-dire huit centimes les deux seaux (*one vóye* est un « voyage » avec les deux seaux). Il faut ajouter pour les folkloristes cette circonstance typique, mais peu digne

d'imitation, que certains acheteurs passaient leur doigt dans la vieille urine ou même la goûtaient pour juger de la qualité. Ce tonneau était une peste dans les maisons. J'ai connu à Ensival une vieille fille, surnommée Thérèse aux chats, qui tenait dans son unique chambre son précieux *tonê al pihote* ou *tonê al hlé*, plus une quinzaine de chats qu'elle élevait pour les vendre. Cela ne l'empêchait pas de donner dans la même chambre des leçons de catéchisme et d'avoir pour clients presque tous les futurs communians et communianes de la paroisse ! Que ces détails servent à corriger la définition de Grandgagnage. Il dit que l'on nomme *hlé* les urines recueillies « pour la préparation des étoffes de laine ». Il s'agit en réalité, non d'étoffes, mais de laine à dégraisser par la soude et l'ammoniaque que contiennent les urines.

Gg. (II, p. xxxii) n'est pas mieux fixé sur le genre du mot *hlé*. Il ne connaît le terme que par Simonon. Celui-ci le dit d'abord féminin, puis masculin, sans doute parce qu'il a tablé sur le pluriel *dès hlés*, où le genre restait incertain. Notre expression verviétoise *tonê al hlé* résout la question en faveur du féminin. Ce point est à remarquer : un féminin liégeois ou verviétois en *é* est une chose rare ; il y a *clé* (*clavem*), *hé* (*heid*), *téré* pour *téreré* et *èré* pour *èréré* (*taratrum*, *aratrum* traités comme *fré* de *fatrem*), puis les noms en *-té* (bonté, etc.) ; *blé*, de *bladum*, est masculin et féminin ; *wé*, de *vadum*, est masculin.

Quelle origine assigner à un mot de trois lettres, isolé en wallon, féminin à terminaison insolite ? Le *hl* initial a permis de l'identifier avec le vieux français *escloï*, d'origine inconnue. Nous devons donc chercher à étendre nos connaissances de ce côté.

Godefroy donne les variantes *escloï*, *escloy*, *escoit*, *excloy*, et *esclo*, *esclot*. Du Cange fournit une forme féminine *escoie*. Le dictionnaire montois de Sigart note le picard *écloï*, *esclo* pour Thulin (p. 166) et *éclo* sans doute pour Mons (p. 156).

Les exemples recueillis garantissent à ce mot le sens général d'urine. Godefroy : « lequel (Socrate) Zantype de son escloit l'arousa ». Cet exemple est tiré du traité de morale hennuyer *Li ars d'amours, de vertu et de boneureté*. Je trouve dans l'*Ancien théâtre françois* publié par Viollet le Duc, t. I, p. 219, *Farce d'un amoureux* : « Ceste bouteille vous prendré où j'ai laissé de mon excloy ». Un autre exemple au t. III, p. 317, fournit un *escloix* qui doit être un verbe. Dans cette *farce des cinq sens*, les Yeux comme personnage disent : « Ay my, je pissee en ma braye — de paour que autre chose escloix ». Le mot doit être au subjonctif : « de peur que je n'escloie quelque chose dé pis » ; du moins cela semble être une première personne mal orthographiée de subjonctif en *-iam* (*ex-claudiam), de esclore, au sens transitif de faire sortir. Si on corrigeait en *escloit*, ce serait la 3^e personne : « de peur qu'autre chose ne sorte ». Mais c'est là un détail ; l'important au point de vue étymologique consisterait à savoir si l'on peut appartenir à ce verbe *esclore* le substantif *escloi*. Or *escloi* ne peut être un déverbal de *esclore* qui ne peut avoir de yod à l'indicatif (*esclot*). Il serait séduisant d'imaginer un *ex-claudium > escloi, exclauidia > escloie* comme on a *gaudia > joie*, mais cette hypothèse n'expliquerait pas d'ailleurs la voyelle du wallon *hlé*.

Nous ne croyons pas cependant qu'il faille renoncer à considérer *escloi* et *hlé* comme identiques. Mais, pour rapprocher les deux formes, il faudrait que le *oi* ait été antérieurement *ei*, c'est-à-dire qu'il provînt de *e* ou *i* primitif. On aurait alors *esclei* et *hlei*, dont l'un par diphtongaison ascendante aurait passé à *escloi* et l'autre par diphtongaison descendante à *hlé*, à la faveur si l'on veut du pluriel *hleis > hlés*. Mais à quoi nous conduit cette théorie ? A poser un étymon *excretum-excreta*, qui postule un changement hypothétique de *r* en *l*. Pour oser conclure du possible au réel, il faudrait trouver *escroi* dans un autre dialecte.

En tout cas cette solution vaut mieux que celle que Jacob Grimm avait suggérée à Grandgagnage. Celle-là, il convient d'en déblayer le champ étymologique. Grimm proposait l'anglo-saxon et ancien scandinave *hland*, de même signification que *hlé*. Il ajoutait que « *hland* répond en même temps au latin *lotium*, qui est dit pour *clotum* ». Gg. rapporte fidèlement cette proposition et n'y fait que de timides objections, sans conclure ; il n'y d'ailleurs pas bien compris le rôle que Grimm y assignait à *lotium*. La philologie peut se permettre aujourd'hui une réfutation plus hardie : 1^o d'abord nous n'avons retrouvé aucune trace d'un *hland* ou *sland* ou *scland* signifiant urine, mais nous n'en accusons que la pénurie de nos moyens d'information.

2^o la finale *-and* n'a aucun rapport avec celle des formes romanes.

3^o quant à l'intervention de *lotium*, elle n'est pas défendable, ni au point de vue sémantique, ni au point de vue phonétique, soit comme terme comparatif, ce qui était la seule intention de Grimm, soit comme source étymologique, ainsi que l'a compris Grandgagnage. Le latin *lotium*, issu de *lavare*, ne signifiait urine que par litote, comme quand nous disons « lâcher l'eau ». Est-il vraisemblable que la même atténuation polie eût fait fortune dans la Germanie barbare ? Mais Grimm ne songe pas à donner *lotium* comme un mot qui aurait passé en Germanie, il songe à une identité de radical, et c'est pourquoi il prend soin de ramener *lotium* à une forme plus ancienne **clotium*. Il y voit la correspondance phonétique de *h* germanique avec *c* latin, comme dans *hun-d=canem*, *haupt=caput*, *herz=cor*, *hem-d=camisia*. Par malheur ce **clotium* est inacceptable. Où Grimm a-t-il vu que *el* initial de l'ancien-latine perdit le *e* ? Ce qui se perd à l'initiale en latin, c'est *s* de *sl-* et *scl-*, de *sm-* et *sn-*, c'est *st* de *stl-*. Exemples : *lubricus* de *slubricus*, got. *sliupan* ; *claudere* de *sclaudere*, aha. *sliozan* ; *mirus* de *smirus* ; *natare*, *nubere*, *nivem*, de *snatare*, *snubere*,

snivem aha. snee ; lis, locus de stlis, stlocus. Le groupe initial *c* n'est pas antipathique au latin ; le cas de *sclaudere* devenant *claudere* montre que ce n'est pas *sc* qui disparaît devant *l*, mais simplement *s* devant *cl*. Enfin, pour ce qui concerne *lotium* en lui-même, il n'est pas admissible que *lavare*, *lotum*, *lotium*, en regard du grec λόφω, λούω, ait perdu un *c*. Grandgagnage n'a pas senti ces difficultés. Au lieu de remonter à *sland*, il objecte que *clotium* avec son *cl* initial ne pouvait produire *escloi* avec *escl*. Je m'étonne qu'il n'ait pas inventé tout de suite dans cet ordre d'idées un *ex-clotium* ! ne voyant pas, pour s'arrêter sur cette pente, que *clotium* n'avait jamais existé, ni que, s'il avait même existé en latin archaïque, il aurait eu perdu le *c* depuis plus de dix siècles.

VII. — **hlintch, clintch; esclenc.
clintche, éclanche; clitche, clenche.**

Le moins oublié de cette catégorie de mots en *hl* est l'adjectif *hlintch* gauche. On le trouve mentionné dans Gg. I, 113, Forir, II, 26, Remacle², II, 93, Hubert, 109, etc. On l'emploie surtout au féminin : *al hlintche main*. Même dans cette expression, il est concurrencé par un ancien terme roman : *al séniesse main* (senestre). Les charretiers sont restés fidèles au vieux mot *hâr*, à gauche, opposé à *hot'*, à droite, en français *dia*, à *dia* opposé à *hue*, *uhau*, *hurhau*; et la langue courante leur emprunte *aler*, *cori*, *cotî*, *qwèri hâr èt hot'* au lieu de se servir de *hlintch*. D'ordinaire enfin, c'est le français *gauche*, souvent écrit maladroitement *gâche*, qui remplace ces bons vieux mots. En Ardenne, pour qualifier un maladroit, on lui décoche l'épithète de *gauche palète*. La forme même de *hlintch* n'est pas restée intacte. Gg. I, 113 met en tête de son article, « *clinche ou hlinche* », et il ne reprend pas *hlintch* à sa lettre alphabétique. Gothier, *Dict. franç.-wall.*, p. 103, donne *hinche* ou *clinche*. Le gaumais, qui connaît pourtant *chl* initial, dit en ce cas *clitche pate*. Il faut juger ces diverses formes.

Hlinc est la seule légitime. Elle correspond à l'anc.-français *esclenc* fém. *esclenche*. Cet accord nous reporte à l'aha. *slink* gauche, qui s'est simplifié en *link* en allemand moderne. Il ne nous reste à expliquer que les formes wallonnes dissidentes et d'autres mots connexes qu'on serait tenté d'assigner à la même racine.

Le w. *hintch* de Gothier a perdu *l* plutôt que le *h*, et cette élimination, simple effet de la loi du moindre effort, prouve que le *h* était fortement aspiré. Mais comment se sont produits *clintch* et *clitch*? Gg. insinue qu'il y a substitution du *c* à *h*; c'est le pendant de son explication de *hrou* comme forme aspirée de *crou*; mais on ne pourrait se prévaloir pour justifier *c > h* que de formes livresques comme *Clovis* et *Clotaire*. En réalité le français *esclenc* nous avertit qu'il faut poser une forme wallonne primitive *sclintch*, dont *clintch* est issu par la perte de l's initiale. Il y a bien d'autres termes wallons et gaumais dont on ne peut expliquer le sens que par la chute de *s* initiale devant consonne : *plouketer* pour *sprouketer*, *cramer* et *crameû* pour *scramer*, *scrameû* (*écrémer*), *bouîri* pour *sboûri* (*ébeurré*), *cawer* pour *scawer* (*écouer*), *wayimer* pour *swayimer* (*ex-vaginare*), *sârt* pour *essart* (*ex-sarritus*), *râyer* pour *srâyer* (*ex-radicare*), gaumais *couchû* pour *scouchû* (picard *écourchwa* tablier, de *ex-curtiare*), etc. Cette disparition de *s* s'explique facilement comme un cas de phonétique syntaxique. Après un son *s*, on ne distinguait plus l's initiale de ces mots : *vosse sclintche main*, *avou s' sclintche main*, *i prind s' sclitche pate po côper*.

La variante *clitch* a subi en plus une dénasalisation par analogie de *clitche* loquet et nombre d'autres mots qui présentent alternativement des formes en *in* et en *i*. Ce *clitche* substantif, qui désigne proprement le battant d'un loquet de porte, ne peut être identifié avec *clitch* gauche. Le sens s'y oppose. Il est le même que le français *clenche* ou *clinche*. Cela nous rapporte à l'allemand et au néerlandais *klinke*, de même sens,

dont le radical *klink* *klik* est une onomatopée très productive : w. *clikèt*, *cliketer*, *clicote*, *clicoter*, *clicotia*, *clinque*, *clinquant* (Lobet, 280), franç. *cliner*, *cliquer*, *clique*, *cliquette*, *clicaille*, *cliqueter*, *cliquetis*, etc. Comparez le latin *clangor*, *clangere*, *clades*.

Il reste un autre mot *clintche*, qui correspond au français *éclanche*, gigot. Gg. note *clintche di vê* (I, 114), longe de veau, d'après le dict. ms. de Duvivier, mais il ne rapproche pas le mot wallon du mot français et ne propose pas d'étymologie. Comme le dit Littré, le sens du mot *éclanche* est mal déterminé. C'est un terme de boucherie, il s'agit d'une partie détachée de la bête, mais on ne sait si cette partie est l'épaule ou la cuisse ou une longe de côté, s'il s'agit du mouton ou du veau. Gg. traduit par « longe de veau », et Semertier, qui a composé un dictionnaire wallon de la boucherie (BSW., t. 35, p. 25) s'est borné à copier la définition de Gg. Le dictionnaire de l'Académie depuis 1835 s'est rallié au sens de « épaule de mouton », mais Rabelais (IV, 7) dans une énumération plaçait les *esclanges* entre les *espaules* et les *gigots*. Les propositions étymologiques se ressentent de cette imprécision. Chevallet indiquait l'aha. *scincha*, d'où est venu *schinken* jambon. En ce cas *l* serait épenthétique. Un autre préfère *hlanka flanc*, qui possède *l*, mais celui-ci a déjà donné *flanc*, et, d'ailleurs, la forme wallonne *clintche* et la forme picarde *esclinche*, toutes deux en *in* ne concordent pas avec l'*an* de ce *hlanca*. Génin a proposé *esclenc* gauche et expliqué de façon ingénue l'extension de sens. Baist avance *cran* entaille, d'où *escrancher* puis *esclancher* détacher une longe. Le *Dict. gén.* enfin se rabat sur l'all. *schenkel* épaule, diminutif qui nous ramène au *scincha* cité plus haut, mais on y trouverait cet avantage de pouvoir expliquer la présence de *l* par une métathèse comme dans *scandulum* > *esclandre*. Tenons-nous une nouvelle explication en réserve ? Non pas. En attendant la découverte de quelque texte ancien plus explicite, nous

nous rallions à la proposition de Génin. Nous croyons que le mot a pénétré du Nord en France, que la forme *esclanche* devait s'écrire *esclenche* pour être mise en accord avec le picard *esclinche* et avec le wallon *clintche*, que cet ensemble postule identité avec le féminin *esclenche*, bras gauche, et que la difficulté sémantique sera plus facilement résolue que les difficultés phonétiques des autres propositions.

VIII. — *hlimpe, climpe, climper, climpeûr, sclimbe, sclimbi, sclimbwagne, hibwègne, sclibot, clibotia, clipe, climpê, hifèsse.*

L'adjectif *hlimpe*, incliné, avec *kl* initial, n'existe plus en liégeois. Je le trouve à Stavelot, avec des significations contradictoires : 1^o dans le dict. ms. de Detrixhe, comme adjectif : « *nin hlimpp*, penché », mais aussi « sans crainte, sans peur », c'est-à-dire, pour rappeler le sens premier, « sans biaiser » ; comme substantif : « *sins himple* (sic), sans hésiter, sans crainte, sans peur » ; 2^o dans Haust, *Vocab. de Stavelot*, p. 21, « *duner sins hlimpe*, donner sans biais, sans hésitation ».

A Liège on ne trouve que des formes en *cl*, avec des traductions aussi contradictoires. — Forir (II, 134) donne *climpe* substantif, au sens de « inclinaison », et *esse foûs climpe* est au contraire rendu par « n'être pas d'aplomb ». — Gg. de même (I, 113) traduit *esse foûs climpe* par « être hors plomb, hors de la verticale », mais il traduit *climper* par « gauchir ». Il note que le dict. ms. de De Jaer a rendu *climpeûr* par « gauchissement » et *esse foûs climpeûr* par « gauchir », et il ne sait comment résoudre la contradiction. — Gothier, *Dict. wall.-franç.*, traduit « perpendiculaire » par *eklimpe* (lisez *è climpe*), « non perpendiculaire » par *foûs climpe*, « perpendicularité » par *climpeûr*, mais il sort de la concordance en traduisant « gauchir » par *climper*. — J'ai entendu à Ensival (lez-Verviers)

une remontrance de contremaître à ouvrier : « *Vos vèyez bē qu' cisse pèce-là n'est né d'climpeûr èt d' lèvê* », vous voyez bien que cette pièce n'est pas d'aplomb et de niveau, c'est-à-dire que la partie qui doit être horizontale n'est pas selon le niveau d'eau, et que celle qui doit lui être perpendiculaire dévie de la direction du fil à plomb. Pour ce technicien, *èsse du climpeûr* signifiait donc « être d'aplomb, ne pas gauchir, être droit, comme dit le vulgaire. — Ce sens s'accorde avec Hubert (p. 126) : « *di climpeûr*, adj., droit, perpendiculaire; *foûs climpe*, qui n'est pas d'aplomb, hors de la ligne perpendiculaire ».

Il nous reste une autre signification à noter. Forir définit en second lieu *climper* par « perdre sa forme, se contourner ». Il ne s'agit plus de la direction géométrique de l'objet, mais de sa surface. Une planche, un carton s'est gondolé : *il a climpé*, *il est hlimpe* ou *climpe*; *li climpeûr di cisse plantche-la* *est fwête*, la planche n'est plus plane; elle n'est plus « droite », comme on dit vulgairement.

Nous avons encore d'autres termes à verser au dossier, soit au point de vue phonétique, soit au point de vue sémantique.

Gg. (II, 348) enregistre comme namurois *slemb* (lisez *sclemb*) avec le sens probable de « biais ». Il l'assimile au hennuyer *esclémbe*, terme de mine signifiant « morceau de bois en forme de cognée pour ajuster les bèles et fausses bèles » (billles), je comprends « coupé en biais, en forme de coin, pour caler »; — puis « *slembi*, probablement biaiser, être de travers, *è sclimbiant*, prob. de travers »; — puis « *slembaigne* (lisez *sclimbwagne*), de travers, de guingois, se dit en parlant d'un homme contrefait, d'un discours biseornu ». Ce *sclimbwagne* ne serait donc pas, d'après Gg., un composé de *bwagne* borgne, le *b* appartiendrait au radical *sclimb*. — On retrouve le mot à Givet dans Waslet, *Vocab. wall.-franç.*, p. 250 :

traduit par « qui manque d'aplomb, qui a un côté plus haut que l'autre » : *ène tauve sclimbwagne, Djan èst tout sclimbwagne.* On le retrouve aussi à Marche dans Alexandre, *Corti aux proverbes wallons*, 86.

Gg. (II, 349) note « *sclibo*, morceau de bois » et Scheler, en note l'explique comme un composé de *selisse* éclisse + *bos* bois. Pour nous, quelle que soit l'origine de *sclimbe*, ce *sclibot* est un diminutif *sclibot*, de racine dénasalisée *slib*, et le sens doit être « morceau de bois coupé en biais ».

Nous assignons encore la même origine à *climpe*, subst. masc., morceau de bois, à *clipe*, noté à Spa, et au diminutif *climpê*, noté à Laroche : *fou-lî on climpê su s' gueûye.* — Faut-il éliminer le namurois *clibotia* ? Gg. (I, 112) semble le rattacher avec raison à une racine *clap*, mais on pourrait en faire un diminutif du *sclibot* précédent.

Malgré les hésitations de la sémantique, il y a dans cet ensemble assez de significations concordantes pour accepter l'étymologie de Diez et de Grandgagnage, qui mettent à la base l'aha. **slimb*, qu'on infère du subst. *slimbi*, die Krümme, die Schräge, die Schiefe, mha. *slimp*, devenu en all. mod. *schlimm*, en néerl. *slim*. Ces formes ont les divers sens du latin *pravus*, au physique hors d'équerre, oblique, gauchi, au moral dévié, dépravé, mauvais. C'est l'opposé de *rectus*, droit, perpendiculaire, juste et bon. On ne verra rien d'anormal dans les variantes initiales *hl*, *scl*, *cl*, ni dans l'alternance *sclimb-slib*. Le *p* de *hlimp* ou *hlimpe* provient du changement ordinaire des consonnes douces en fortes à la finale, et ce *p* a passé dans les dérivés plus tardifs *climper*, *climpeûr*, *climpê*.

La seule difficulté qui subsiste est d'ordre sémantique. On voudrait résoudre ou du moins expliquer les contradictions signalées plus haut. Pour plus de clarté, nous allons les récapituler en tableau :

I	III
<i>Expressions positives</i>	<i>Expressions positives</i>
<i>climpe</i> , inclinaison (Forir).	<i>è climpe</i> , perpendiculaire (Gothier).
<i>sclimbe</i> , <i>esclembe</i> , de biais (Nr., Ht.).	
<i>climper</i> , gauchir (Gg. Dj.).	<i>di climpeûr</i> , droit, perpendiculaire (Hubert).
<i>climper</i> , se contourner (Forir).	<i>di climpeûr</i> , vertical, d'aplomb (Ensival).
<i>sclimbi</i> , biaiser (Nr.).	<i>climpeûr</i> , perpendicularité (Gothier).
<i>climpeûr</i> , gauchissement (Gg. Dj.).	
<i>sclimbwagne</i> , de guingois (Nr.).	
<i>sclibot</i> , bois taillé en biais (Nr.).	
II	IV
<i>Expressions négatives</i>	<i>Expressions négatives</i>
<i>sins hlimpe</i> , sans hésiter, sans crainte, sans peur (Detrixhe).	<i>foûs climpeûr</i> , hors d'aplomb (Forir, Gg.).
<i>sins hlimpe</i> , sans biais, sans hésitation (Haust.).	<i>foûs climpeûr</i> , hors de la verticale (Gg.).
<i>nin hlimpe</i> , sans crainte, sans peur (Detrixhe).	<i>foûs climpeûr</i> , non perpendiculaire (Gothier, Hubert).
	<i>esse foûs climpeûr</i> , gauchir (Gg. Dj.).
	<i>nin hlimpe</i> , penché (Detrixhe).

en contradiction avec :

C'est la partie droite de ce tableau qui contient les aberrations. Elles ne viennent pas des lexicographes. Peut-être ont-ils mis trop de zèle à essayer de traduire en termes scientifiques des expressions vulgaires. Le langage populaire ne se donne guère la peine de distinguer entre vertical, perpendiculaire, dressé, penché, oblique. Pour lui, tout ce qui n'est pas couché est dressé ou incliné, qu'il soit vertical ou oblique. Pour un technicien la verticale s'oppose à la seule horizontale, c'est la direction du fil à plomb ; la perpendiculaire peut être verticale, mais elle ne l'est pas nécessairement, c'est une direction en équerre ou à angle droit par rapport à une ligne

quelconque et dans toute espèce de plan. Le vulgaire, lui, s'embrouille facilement dans l'emploi de ces expressions de relativité, qui désignent une chose en fonction d'une autre sous-entendue. Toute ligne inclinée sur une autre, la verticale y compris, est dite *hlimpe, climpe, è climpe, di climpeür* : en ce cas l'esprit la conçoit par rapport avec la ligne de terre. Mais si la verticale est dite *hlimpe*, si tel sens s'impose en raison de l'usage plus fréquent de cette notion dans la bâtisse, la charpenterie et d'autres métiers, une déviation de la verticale sera dénommée *joûs hlimpe, joûs climpeür*. L'esprit a changé de point de comparaison, il conçoit l'inclinaison par rapport à la verticale. Les exemples de ces volte-face ne manquent pas dans le langage. *Valetudo* est l'état de santé, bon ou mauvais ; *valetudinaire* signifie « malade, en état de santé mauvais ». *In aprico* signifiait « à ciel ouvert » soit à la belle étoile sans intempérie, soit exposé aux intempéries ; à *l'abri* a pris le sens de soustrait au mauvais temps, mais soustrait parce qu'on est à couvert. *Succès* n'indiquait que l'issue bonne ou mauvaise d'une entreprise ; il aboutit au sens de bonne issue. Plus près de nous, le wallon ne sait plus si le *tahan dèl leune* est le croissant ou le décroît de la lune, et n'emploie-t-on pas aussi en français le mot *croissant* dans les deux sens ? C'est que l'esprit ne fait plus attention qu'à l'échancrure, il a oublié l'ancien rapport. Le verviétois *one loukète*, du verbe *loukî* regarder, devrait signifier une éclaircie dans un ciel nuageux, mais, comme le spectateur voit en même temps le bleu et les nuages, il ne sait plus auquel des deux le mot s'applique et il le transfère au nuage noir, au grain menaçant.

Nous aurions quelque remords à ne pas examiner la question de *sclimbwagne*, que Gg. a cité au mot *sclemb* (II, 348). Il rapproche de *sclimbwagne* une autre forme *hîbwègne* ; il ne dit pas si la comparaison porte sur l'étymologie ou sur le sens, mais il renvoie au mot *hinfesse*. Retournons docilement

d'Hérode à Pilate. Au t. I, p. 297, *hinfèsse* est traduit par « de travers, gauche » d'après le dict, ms. de De Jaer, sans autre développement. Mais il y revient au t. II, p. xxxii, pour nous dire que Simonon traduit *è hinfèsse* par « de côté, de biais, obliquement »; que le même Simonon fournit de plus deux synonymes : *è hibwègne* et *è hipance*, « de biais, en biseau ». Débarrassons-nous tout de suite de *hipance*, qui dérive de *hiper*, échapper, glisser de travers. Quant à *hinfèsse*, variantes *hîfèsse*, *héfèsse*, il est formé comme *lårdjèsse*, *longuèsse*, *ritchèsse*, *parèsse*, et s'explique sans difficulté par l'all. *schief*, parent du latin *scaevus* et du grec *skaios* gauche. Mais que penser de l'autre synonyme *hibwègne* en face de *sclimbwagne*? et de *sclimbwagne* lui-même? Comme il n'y a point de suffixe *-wègne-wagne*, il faut bien accepter que c'est un composé de *bwègne bwagne* = borgne. Le sens premier est donc « qui borgne ou lorgne de côté, de travers ». Mais le premier composant doit avoir perdu sa consonne finale : le radical peut être *slink* gauche ou *slimb* de travers, sans différence appréciable de sens. La forme *hibwègne* pourrait avoir comme premier terme *schief* ainsi que *hifèsse*; ou bien, de même qu'on trouve *hlintch* réduit à *hintch*, elle pourrait être déformée d'un *hlîbwègne* plus ancien. Un étymologue à la page trancherait la question en affirmant un croisement de *sclimbwagne* et de *hifèsse*, par des intermédiaires *hlimbwagne*, *hinfèsse*, mais où ces formes rares se sont-elles rencontrées de façon à produire une contamination?

Appendice

Les variantes *hl*, *scl*, *cl* nous font glisser graduellement à l'examen de mots en *chl-* et *sl-* qui proviennent également de *sl-* germanique. Si on ne les rencontre pas sous l'initiale *hl-*, c'est parce que les formes en *hl* ont disparu ; ou que l'emprunt, plus récent, s'est fait directement au flamand qui présente *sl*

ou à l'allemand qui présente *schl*; ou enfin que le mot est usité seulement dans le wallon méridional, là où *k* issu de *sc* devient normalement *ch* (*choûter, choupe, chover, chaver, chaye, châle, chête*, etc.). Nous notons ici en appendice quelques mots dont nous avons dû nous préoccuper au cours de l'étude précédente.

1. *Slap* (Gg. II, 368), à Verviers *chlap* et quelquefois *hlap*, se dit surtout des étoffes : manquant de corps ou de consistance, d'élasticité ou de tension, qui se laisse aller, qui subit l'empreinte d'une pression sans reprendre sa forme première, mal tendu ou tendu trop lâchement, en général mou, lâche, flasque. Ex. *cisse sitofe-la èst bin trop chlape; dju m' sin oûy trop chlap po-s over*. *Slap* en flamand, *schlaf* en allemand ont la même signification.

2. *Chlime* à Vonèche, d'après notre ancien correspondant L. Roger, signifie « adroit, rusé ». Il s'agit d'une « adresse » qui ne répugne pas aux moyens obliques : « rusé » éclaire ici le sens de « adroit ». Nous reconnaissions par là en *chlime* le même mot que le *hlimpe* septentrional, réduit à *slim* en flamand et à *schlimm* en allemand moderne.

3. *Chlof* en Ardenne, *chlop* en Hainaut et en Brabant est employé comme impératif interjectif : *chlof*, au lit ! ou comme infinitif : *aler chlop* (Charleroi, Wavre), *aler a chlop* (Bray), aller se coucher, aller dormir. Emprunt au flamand *slapen* dans l'Ouest, à l'all. *schlafen* dans l'Est.

4. *Chlaquer* battre est usité à Neufchâteau (Dasnoy, 462), en pays gaumais et en Lorraine, de même que le substantif *chlaque*. Exemples : pour Chiny : *tu s'rés chlakèy si tu n' vas-me a l'école ; il èst trop tétu, i faut qu'an l' chlake coume-i-jaut*; *an lì è bay la chlake ; bay ène chlake*; pour Rossignol : *i lì è chlaké sa còrdjîe da lès pates*. On y reconnaît d'emblée l'all. *schlagen, Schlage*, mais le *k* de *chlaker* montre que le verbe est formé en wallon même du substantif *chlake*, dans lequel la consonne forte est normale.

5. Il y a un verbe synonyme *chlôner*, *chlônèy* (Virton, plus rare à Chiny que *chlakèy*, ex. : *il è 'té chlônèy*), et un substantif *chlônâye* volée de coups, averse qui frappe dru. Zéliqzon (*Dict. des patois romans de la Moselle*) inscrit aussi *chlauner-hlauner* et *chlaunâye-hlaunâye*. Plus au nord nous avons recueilli le mot à Trois-Ponts sous la forme *slôner*. On songe encore à *schlagen*, mais cette fois le mot est tiré du dialecte du Grand-Duché, où *schlagen* s'est contracté en *schlaun*. Notre *chlôner*, c'est *schlaun* affublé d'une terminaison romane.

6. Il y a un verbe *sclôner* en Hainaut (Sigart, 332). Ce mot n'a aucun rapport avec le *chlôner* précédent. Il signifie « traîner ou pousser les berlines de charbon vers la sortie de la mine ». *Sclôneû* est synonyme du liégeois *hirtcheû* qui a été francisé, en *hiercheur*. Ces mots viennent de *scalon*, qui est le traîneau, le chariot ou berline. Le hennuyer *scalon* est contracté de *scloon*, qu'on retrouve en liégeois sous le forme *sployon*, en malmédien sous la forme *spleyon*. On se demande si c'est *scl-* ou *spl-* qui est primitif. La forme explicable est conservée en Ardenne : *scliyon* (Laroche). En élaguant le suffixe roman *-on*, on reconnaît la racine *slid-*, l'aha. *slita* traîneau, verbe *slitan* glisser, néerl. *slede, slee* traîneau.— Il faut éviter d'écrire *sclauner, esclauner* avec *au* comme Sigart, et *scloneux* avec l'*x* d'un adjectif comme Gg. II, 349.

7. Il existe encore un verbe *chlînguer* à Neufchâteau (Dasnoy, 103), qu'on pourrait prendre pour un doublet de *chlaker*. Ici, le *chl* n'est pas d'origine germanique, il provient simplement d'une métathèse de *l*. Ce *chlînguer* battre est identique au français *cîngler*, au latin *cîngulare*, flanquer des coups de trique ou de « sangle ».

8. Nous n'avons pas épousé la liste des variantes ou doublots possibles de *chlaker*. Dans le Nord, il existe un verbe *slahî* frapper à tour de bras (Verviers : Lobet, p. 543 ; Lincé-Sprimont). Ex. : *il a stou slahî d'on côp d' corîte*. Gg. II, 368,

qui a pris le mot dans Lobet, ajoute une singulière étymologie : *slahî* serait une déformation de *flahî*, déformation qui se serait produite sous l'influence de *schlagen*. Mais pourquoi n'est-ce pas *flahî* qui serait déformé de *slahî*? Le passage de *hl hr* primitif à *fl fr* n'est pas sans exemples, témoins *flanc*, *froc*, *Floevent*, ital. *Fiovo*. Ce qui nous aidera à prouver que *slahî* n'est pas une déformation, c'est l'existence d'un synonyme *chlâyi* au Sud, à Prouvy-Jamoigne, que L. Roger traduisait par « travailler fort » c'est-à-dire « taper dur à la besogne ». Pour nous *chlâyi* ne diffère de *slahî* que parce que le Sud atténue le *h* aspiré germanique. Nous rattachons les deux mots à l'all. *schlagen*, flamand *slaan*, avec le suffixe verbal roman *-ier*.

Jules FELLER.

Sur l'origine du gaumais *tchû* (bout) et la phonétique de *a > œ > eú > u* en gaumais.

Il existe en gaumais (sous-dialecte lorrain du Luxembourg méridional) deux mots *tchû*, du moins dans la prononciation d'Etalle, un village de la Semois où j'ai vécu des années d'enfance. L'un correspond au français « chez », dont l'origine est fixée ; l'autre signifie « bout, extrémité d'un objet », par extension « morceau » et « achèvement ». On dit à Etalle *pau tchû du nèy*, par le bout du nez ; *in tchû d' boudin*, un morceau de boudin ; *i n'a vanrè-me a tchû*, il n'en viendra pas à bout. Ce mot est usité dans le Sud du Luxembourg et M. Bruneau l'a noté en Ardenne française entre Chiny et Montmédy (*Enquête*, I, v° *bout*).

L'origine de *tchû* = chez ne paraît pas contestable : *tchû* s'identifie au français *chez*, l'identité absolue de sens et d'emploi prépositionnel ne permet pas d'en douter, bien qu'il reste à expliquer le saut phonétique de la voyelle *a* de *casam* à la voyelle *û* de *tchû*. Quant à l'autre *tchû*, bout, rien n'en est expliqué. J'ai supposé jadis, — la prescription m'est acquise : il y a de cela 33 ans ; c'était à l'époque où Edouard Liégeois publiait son premier lexique du patois gaumais, — que *tchû* pouvait être une déformation de l'allemand *Stück*, bout, moreau, par métathèse de *cht* en *tch*. C'était ingénieux, sans plus.

J'ai découvert, depuis, une autre tentative d'explication. Elle se cachait dans une brochure, — d'ailleurs superficielle, — intitulée *Monographie des patois du Luxembourg méridional* (Bruxelles, 1888), signée P. L. V. Dubois, un élève de Tito Zanardelli en ce temps-là professeur à Bruxelles. On lit p. 27, note 2 : « En patois berri-chon se trouve le mot *caduire*, qui signifie « affaiblir, flétrir, fâner ». Littré dérive ce mot d'un verbe bas-latín hypothétique *caducere*, qui proviendrait de *caducus*. Si l'on devait former en patois gaumais le participe passé de ce verbe, on obtiendrait exactement le mot *tchû* ». On se demande pourquoi l'auteur remontait à cet hypothétique **caducere* quand il avait sous la main *cadere*, dont le participe passé est *tcheû* ou *tchû*. Mais, à quoi bon discuter ? L'auteur a négligé tout-à-fait le côté sémantique du problème : il n'a rapproché que des homonymes.

Aujourd'hui je crois tenir une explication plus sérieuse en assimilant ce *tchû* = bout au français *chef* = tête ; mais cette thèse a grand besoin d'argumentation : ni la phonétique ni le sens ne semblent y trouver leur compte.

Il vaut mieux commencer par rapprocher *tchû* et *chef* au point de vue du sens ; car, si aucune parenté de sens ne s'impose, il sera bien inutile de faire des efforts pour réduire des difficultés phonétiques.

Chef évoque à l'esprit le sens de « tête », quoiqu'il ne soit plus usité en ce sens qu'en héraldique, ou dans des composés comme chef-d'œuvre, chef-lieu, couvre-chef, ou quelquefois par affectation d'archaïsme. C'est juste l'opposé de ce que nous nommons le « bout », mais il ne faut pas se laisser désarçonner si vite ! « Tête » ne s'applique pas seulement à la « tête » de l'homme, qui se distingue par sa forme des autres « extrémités », qui est la partie noble et directrice ; il se dira de quelque renflement d'objet : une *tête* d'épingle, une *tête* d'ail, la *tête* d'une borne ou d'un arbre. Si l'objet se trouve avoir deux extrémités à peu près semblables, la *tête* peut devenir le *bout*, le *bout* peut devenir la *tête*, indifféremment. Il en est de même de *chef*. Le *chef* d'une étoffe est encore le bout par lequel on a commencé à tisser, mais les *chefs* d'une bande de pansement sont les deux extrémités du linge. L'expression « venir à *chef* » est expliquée dans tous les dictionnaires par les mots « venir à *bout* », et là, sans conteste, le *chef* qu'on envisage n'est pas du tout le commencement de l'entreprise, mais la *fin*, le *bout* opposé. « Conduire à *chef* », c'est mener une affaire à bonne *fin*. Le terme à *chef* n'a pas d'autre sens, et il a été si populaire qu'il a produit le verbe *achever* ; ou plutôt, pour expliquer en même temps les formes méridionales *acabar*, *acaba*, on rejette l'expression dans le latin vulgaire : c'est de **ad capum* qu'on aurait tiré **accapare*, d'où *acabar* et *achever*.

« En venir à *chef* » a son correspondant absolu dans le gaumais *a v'ni a tchû*. Le sens de « tête » manque, mais il a disparu aussi presque entièrement en français. La concordance sémantique semble donc suffisamment établie ; mais, à elle seule, elle ne vous donne pas tout apaisement. Au point de vue phonétique, il est étrange que l'*a* tonique de *capum* ait passé à l'extrémité de l'échelle des voyelles palatales *a-e-eù-eú-u*. C'est sur cette anomalie que nos efforts doivent porter.

L'hypothèse d'un emprunt, qui se présente d'abord, ne résoudrait pas la difficulté. L'ancien-français *chief*, pluriel *chiés*, le picard *kief*, *kiés*, le wallon *tchif* ne nous offrent pas une voyelle intermédiaire entre *a* et *u*. On verra par la suite qu'un emprunt à l'anc.-franç., au stade de prononciation *tchief*, *tchié*, passant ensuite par *tchieù* pour aboutir à *tcheú*, *tchû*, n'est pas impossible, mais le problème phonétique en ce cas n'en est pas facilité. — Quant au picard, la forme est plus éloignée. Je trouve dans des contrats d'apprentissage de Tournai : au *kief* de la darainne anée (1289), au *kiés* de 15 jors (1290), au *kief* de la première anée (1294), s'il moroit au *kief* de l'an et demi (1294), au *kief* dou tierme (1311) (¹). Le sens du mot est bien *bout*, conforme à celui de *tchû*, mais on ne peut admettre que le gaumais a redressé spontanément la prononciation du *k* en *tch*. — Le champenois, dans les chartes de Mézières annexées au volume d'*Etudes phonétiques* de M. Charles Bruneau, donne « on *chief* d'octobre » (1284, p. 7 ; 1288, p. 8) : expression qu'on ne peut garantir comme dialectale, ce qui nous ramène au eas d'un emprunt au français. — Enfin un emprunt au wallon est invraisemblable à tout point de vue. Historiquement d'abord : le gaumais, variété du dialecte lorrain, séparé du Nord et orienté vers le Sud, n'offre pas d'exemple avéré d'emprunt au wallon de nos Ardennes belges ; phonétiquement ensuite, car le wallon dit *tchif* contractant *ie* en *i*, ce qui nous éloigne davantage encore de la filière *a-eu-u* (²). Le wallon emploie d'ailleurs d'autres mots :

(¹) Léo VERRIEST, *Les luttes sociales et le contrat d'apprentissage à Tournai jusqu'en 1424*, dans Mémoires in-8 de l'Académie royale de Belgique, 2^e série, t. IX (1912).

(²) Au reste ce *tchif* n'existe que comme terme de mine (cf. Gggg.) et dans *tchif-d'oûve*, qui semble bien aussi un ancien emprunt fait au français. Je dis « ancien » par ce que *tchif* possède le *tch* et l'*i* contracté de *ie* tout comme *carum-tchîr*, *capreolum-tchîvrou*, *Tchîvrimont*, mais « emprunt » parce qu'on devrait avoir régulièrement *tchi-d'oûve* sans *f*. Le wallon possède encore *chéf*, qui est un emprunt récent, dans *fé 'ne saqwè*

c'est *bout*, *débout*, *ewèr* (cornu) et *coron* qui correspondent au sens de *tchû*. Le gaumais *tchû* nous apparaît donc bien isolé : il faut l'expliquer par l'état phonétique du gaumais.

II. Il est naturel que l'on cherche à justifier une anomalie en alléguant des cas analogues. Mais on ne trouve le cas de *a > u* que dans cet autre *tchû*-chez, qui a tout aussi besoin d'explication. **cadère* et *cadit*, qui donnent généralement *tcheûr tcheû(t)* en gaumais et *tchûr tchû(t)* à Virton, ne peuvent être invoqués comme exemples : l'infinitif a subi une contraction de voyelles, l'indicatif a pu être influencé par l'analogie.

Le problème phonétique ne se présente pas tout-à-fait de la même façon pour *tchû*-chez que pour *tchû*-bout. Le premier est de sa nature un proclitique : il a pu bénéficier de l'inconsistance de prononciation des voyelles atones. Il ne serait pas difficile de trouver des villages gaumais où l'on dit *lu* (le), *du* (de), *çu* (ce), *quu* (que), *ru-* (re-), *tchuva* (caballum), *tchumé* (caminum), *tchumîje* (camisiam) : il en est ainsi à Tintigny, Etalle, Rossignol, Chiny. Mais précisément Virton, le pays de *tchû*, n'est nullement favorable à l'envahissement de *u* atone ; il prononce *è* ou *œ* : *lè*, *dè*, *cè*, *què*, *rè-*, *vènu*, *dèvant*, *tchæmin*, *tchim'nâye* (cheminée), *tchavou* (cheveu). Concluons

di s' chéf, chéf di stacion ; et enfin *tchè*, capital, très usité dans le Nord-wallon : *fé s' tchè*, faire sa bourse, se faire un magot ; *fé l' pârt dè tchè*, faire la partie où il n'y a que la mise initiale à gagner ; *dji r'a m' tchè*, j'ai regagné ma mise. On retrouve ce *tché* dans le liégeois *tchètê*, namurois *tchètia*, gaumais *tchèté*, qui révèlent un dérivé *capitellum*, tandis que l'ancien-français *chatel*, *chetel*, auj. *cheptel* avec un *p* par réaction étymologique, est issu de *capitale*. On le retrouve dans le composé *tchè-d'fi*, littéralement « chef de fil », désignant chacun des deux bouts du ligneul. (Le cordonnier adapte à chaque bout une forte soie de porc ou de sanglier, qu'il incorpore au fil au moyen de la poix ; le fil ainsi aminci fait l'office d'aiguille, et cette aiguille a l'avantage d'être souple, de pouvoir s'incurver pour pénétrer dans les trous faits par l'alène). — Le wallon *tchè* doit être un emprunt postérieur à *tchif*. Il a dû être de bonne heure confondu avec le *tchèt* issu de *cattum* (chat), car le wallon ne le comprend pas autrement : il traduit élégamment en français par *je r'ai mon chat !*

donc qu'il ne serait pas logique d'expliquer la présence de *u* tonique dans *tchû* par l'influence de *u* atone.

Il faut donc attaquer le taureau par les cornes. La difficulté est double : 1^o Ici, au lieu d'évoluer dans la série des voyelles palatales pures (*a* > *è* > *é* > *i*), *a* enfile la série intermédiaire entre palatales et vélaires (*a* > *eū* > *eû* > *u*) : les lèvres se sont avancées et la voyelle est labialisée ; 2^o l'*a* a passé à l'extrémité de cette échelle vocalique. Nous n'avons pas de textes anciens qui nous permettent de suivre l'évolution des deux *tchû*; si même nous en avions, les graphies ne seraient pas assez sensibles pour asseoir une démonstration directe. C'est par l'examen seul des habitudes du transformisme vocalique en gaumais et, pour la comparaison, dans les patois wallons, que nous arriverons à confirmer ou infirmer notre étymologie.

Pour tabler sur les résultats actuels plus tangibles, nous commençerons par ramener *u* à *eu*, et corrélativement *i* à *é*; puis, en suivant la même marche régressive, nous remonterons à la voyelle fondamentale.

1^o On peut constater facilement que le son *û* se substitue à *eū* dans certains districts du pays gaumais et du pays wallon. Nos Wallons comprendront mieux le phénomène si nous commençons par le leur montrer en action tout proche d'eux. Il y a deux îlots d'*eū* > *û* en wallon, indépendants l'un de l'autre, l'un dans la région de Vielsalm-Bovigny, l'autre dans la région hutoise. Vielsalm prononce *drû(t)* et non *dreû(t)* droit, *frû(d)* et non *freû(d)* froid, *rifrûdi*, *i d'mâre*, *trû(s)* trois, *dû(t)* doit, *dû(t)* doigt, *sêwû* évier, *colû* couloir, *sérçû* séran, *dirivû* dévidoir, *tûye* toile, etc.

Grand-Halleux se moque du parler de Vielsalm par des phrases comme celles-ci : *i fêt frûd èt rûd dès dûts* : on mangera *û* dès *pûs à fû* (il fait froid et raide des doigts : on mangera des pois au feu). Parallèlement Vielsalm a l'habitude de fermer les *é* en *î* : *sêmâ* semer, *grêsi* greffer, *sérî* serrer, *frîve* fraise,

hî heid, *wî* gué, *qualitî* qualité, etc. C'est mécaniquement que *eû* glisse à *û*, que *é* glisse à *î*, quelle que soit leur origine. Le phénomène est tout-à-fait sporadique et secondaire, mais il importe à l'étymologiste de le reconnaître et de l'apprécier à sa valeur : lorsque *hé*, *wé* sont écrits *hy*, *wy*, dans les noms de lieu, on ne songe pas toujours à *heid* et à *gué*.

En gaumais ces deux tendances se manifestent ça et là. Dans la région de Virton tout *eû* devient *û*, tout *é* devient *î*. Nous n'avons qu'à fournir des exemples : 1^o *fû*, feu, *djû* jeu, *û* œil, *bû* bœuf, *nû* neuf, *rûwe* roue, *avûle* aveugle, *fûye* feuille, *cièrfû* cerfeuil, *plûre* pluvoyer, *tchalûr* chaleur ; 2^o *pîy* pain, *fîy* faim, *mî* main, *d'mî* demain, *plî* plein, *mîtche* manche, *bî* beau, *tchétî* château, *tîte* tête, *bîte* bête, etc. Plus au Nord, sur la Semois, les formes ordinaires sont en *eu* et en *é*, à part quelques-unes en *û* dont l'aire est plus étendue.

Il résulte de là que ces vocalisations extrêmes sont issues de formes antérieures à voyelle plus ouverte. Nous y gagnons le droit de ramener *tchû*-bout et *tchû*-chez à *tcheû*, qui sera plus rapproché d'un degré de l'*a* primitif. Les formes en *eû* ne sont d'ailleurs pas hypothétiques, mais il se fait que *tchû*-bout s'est étendu plus que *tchû*-chez. A Chiny ce dernier en est resté à l'étape *tcheû* : *n'alez-me tcheû l' vwasin, dumerez tcheû vous.*

On peut maintenant redescendre l'échelle d'un degré encore et montrer *eû* fermé alternant par système avec *eû* ouvert.

Souvent, en effet, la syllabe finale des mots gaumais est susceptible de deux prononciations. C'est un phénomène dont il reste peu d'exemples en wallon, mais le français peut nous en donner une idée encore aujourd'hui par les différences de sons qu'on perçoit entre *œuf* et *œufs*, *bœuf* et *bœufs*, *dix-neuf* et *dix-neuf* cents, *peuvent* et *peut*, *meuvent* et *meut*, *veulent* et *veut*; par ce qui reste des séries en *-al -aus*, *-el -eus*, *-ol -ou*, *-eul -eu*, *-ail -aus*, *-el -ieus*, *-el -eaus*, etc. Il y a de

même en gaumais des alternances *-èy -é, -yè -iy, -yè -é, -œy -eú, -ow -ou, -ow -eú, -wè -eú*, etc. On dit par exemple à Etalle : *dj'â bin tchantèy*, mais *dj'â bin tchanté ma tchanson*; *dj' n'â pont d' pèy, èl pé n'est-me co keút* (je n'ai pas de pain, le pain n'est pas encore cuit); *la ruèle dès loeys, in leú das l' bos.* La voyelle est plus ouverte à la pause et sujette à diphtongaison, plus fermée à l'intérieur de la phrase. On reconnaît là un ancien système de phonétique syntaxique, qui a été jadis beaucoup plus général dans les dialectes d'oïl, mais dont il ne reste que des vestiges. Pour éclairer par comparaison le déclin de cet usage en gaumais, nous pourrions rappeler un cas d'alternance analogue dans un dialecte wallon tout proche. Il s'agit ici des voyelles nasales. Le verviétois prononce à la pause *djèl veu bèp, dju n' di rèp*, mais à l'intérieur de la phrase *dju l'a bé vèyou, dju n'a ré dit*. Dans le pays de Herve, au contraire, ce système assez délicat d'alternance s'est effacé au profit de la voyelle dénasalisée : *djèl veû bé, dju l'a bé vèyou*. De même en gaumais l'alternance n'est plus que sporadique et partielle. Souvent elle ne s'exerce plus que sur un seul cas. Parfois on continue à employer les deux formes, mais elles sont devenues équivalentes : *œy* et *eú*, *èy* et *é*, *ow* et *ou*, *wò* et *ò* permutent dans le discours à l'insu même du sujet parlant. D'ordinaire une seule des deux formes a subsisté. Ainsi à Chiny on ne dit plus que *sé* et non *sèy* (sel), *pé* et non *pèy* (pain), *leú* et non *læy* (loup); mais les infinitifs et participes passés ont conservé une forme en *é* et une en *èy*. A l'Est de Virton, à Mussy, Willancourt, Ruette règne la diphtongue à voyelle tonique ascendante : *yœ* au lieu de *eú*, *yè* au lieu de *é*, *wò* au lieu de *ò* et ainsi de suite (*martié, rétiè, anclæmiè; mième; andiè, miè, piè, pliè; tiète, fiète; rétliaœ, niæf; mwôye, cwô, fwône, pwôrte, on r'twône, i r'pwôse*; fr. marteau, râteau, enclumeau, même, andain, main, pain, plein, tête, fête, râteleur, neuf, meule, coup, fourche, on retourne, il repose). A Virton on préfère les finales fermées : *deú* et non

dow (deux), *cou* et non *caw* (cou), *pouchî* ou *pouchîy* et non *pouchiè*, *yu* ou *yuy* et non *yæ* (*habutum).

De cette dissolution du système des alternances il est résulté une confusion complète entre les sons voisins, que M. Bruneau a constatée aussi de l'autre côté de notre frontière luxembourgeoise dans son *Etude phonétique des patois d'Ardenne* (française). Ainsi *a* primitif passe à *æ* comme à *è*; *è* et *æ*, *yè* et *yæ* permutent; *æ* devient *eú*, *eú* devient *u*; *u* primitif passe à *eú* *æ* (*aglaeme*, *pèrdæ*, *counæ*, *vadæ* (vendu)). Bref *è*, *æ*, *eú*, *u* deviennent si inconsistants qu'ils en sont interchangeables. Il ne faut donc pas s'étonner d'entendre *tcheû* et *tchæ* dans la même localité, dans la même bouche, dans la même phrase.

Or, cette même inconsistance se manifeste dans le passage de *è* à *æ*, c'est-à-dire de la première série vocalique palatale au son le plus voisin de la seconde série labialisée. Les exemples ne manquent pas en gaumais. Virton prononce *liæve* et non *liève* (lièvre), *cræve* et non *crève*, *læve* et non *lève*; Mussy dit *pa d'væ* au lieu de *pa dvè* (par devers), *assæne* pour *assène* (ensemble). En maints endroits *viæ* alterne avec *viè*. A Chiny, me dit-on, on prononçait naguère *nièf*, mais aujourd'hui *næf* l'emporte. Enfin, pour citer des exemples où cet *æ* provient de *a* primitif, Chiny dit *chiaæle* (échelle, 1. *s c a l a*), *au ræy* (au rez, 1. *a d r a s u m*).

Nous croyons que ces exemples suffisent pour montrer comment *casam* ou * *casum* et * *capum*, au lieu de demeurer à l'étape *tchè*, ont passé à *tchæ*, et de là aux sons plus fermés *tcheû* et *tchû*. La phonétique n'empêche nullement d'identifier le français *chef* et le gaumais *tchû*.

Chronique

Le plus grand évènement que nous ayons à signaler depuis l'interruption de ce Bulletin est la constitution d'une *Commission royale de Toponymie et Dialectologie*. Elle a été créée par arrêté royal du 7 avril 1926, sur la proposition du ministre des sciences et des arts, M. Camille Huysmans. La société est divisée en section flamande et section wallonne. Nos trois Wallons de la Commission du Dictionnaire en ont fait partie dès la fondation. Elle publie un copieux bulletin annuel.

Grâce à cette publication, nous sommes dispensés de fournir ici des articles rétrospectifs sur le mouvement de la philologie wallonne depuis 1926 : le travail a été fait, excellemment et par le menu, dans les volumes successifs de ce Bulletin, que l'on peut aisément se procurer dans les principales bibliothèques. M. Auguste Doutrepont y a fait *La philologie wallonne en 1926* (t. I [1927] pp. 89-107), puis *en 1927* (t. II [1928], pp. 309-327) ; M. Haust a continué ce travail pour 1928 et 1929 (t. III [1929], pp. 155-176 ; t. IV [1930], pp. 289-319). Ces quatre articles forment un ensemble de 80 pages de bibliographie et de critique, indispensable aux philologues wallonisants. Ajoutons que tous les amateurs d'études toponymiques et dialectales trouveront de quoi butiner dans la partie française et dans la partie flamande de ces quatre volumes.

[Au moment où je corrige cette épreuve, paraît le tome V du même Bulletin (1931). M. Haust y continue excellemment sa bibliographie critique par l'article *la Philologie en 1930* (pp. 147-188). Les spécialistes tireront grand profit notamment

des n°s 62 et 63, dans lesquels M. Haust épluche par le menu au point de vue wallon les fascicules parus des grands dictionnaires romans de W. von Wartburg et de W. Meyer-Lübke. — Je demande la permission de signaler moi-même mon article : *Français et dialectes chez les auteurs belges du moyen âge* (pp. 33-92). Sous ce titre peu tapageur l'auteur essaie de réagir contre l'opinion invétérée que nos écrivains du moyen âge ont composé leurs œuvres en dialecte wallon ou en dialecte picard : ils ont voulu écrire en français du Centre, mais ils n'y sont arrivés qu'imparfaitement. Le résultat est un français régional où il importe de distinguer trois couches : 1^o le français pur, 2^o le dialecte, 3^o un contingent considérable de formes fabriquées par analogie. La conclusion pratique de cette thèse est qu'il faut désormais délester la dialectologie historique de tout le fatras des formes hybrides qu'on a indûment assignées à l'évolution de nos dialectes. — A lire également le curieux article de F. Desonay : *En écoutant von Wartburg*, puis les articles de toponymie de J. Bastin, J. Vannérus et J. Herbillon.]

* * *

Un autre événement sensationnel se prépare. La Société de Littérature wallonne va célébrer prochainement son 75^e anniversaire. Ceci n'est pas une réclame, mais une annonce destinée à nos correspondants éloignés du centre. Nous sommes certains que les Wallonisants tiendront à fêter l'aïeule, qui, depuis 1856, a travaillé sans relâche à la diffusion et à l'anoblissement de la littérature et de la philologie wallonnes, qui a suscité et produit elle-même des œuvres remarquables, qui a essaimé en sociétés littéraires et dramatiques dans tout le pays.

Livres et Revues

Le Poème moral, traité de vie chrétienne écrit dans la région wallonne vers l'an 1200. Edition complète par Alphonse BAYOT. Publication de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique. Liège, Impr. Vaillant-Carmanne, 1929 (achevé d'imprimer en 1930), 1 vol. de CCII-303 pp. in-8°.

Oeuvres de Jacques de Hemricourt, par le baron C. de BORMAN, Alphonse BAYOT et Edouard PONCELET. — Tome III. *Le Traité des guerres d'Awans et de Waroux. Le Patron de la Temporalité. Manuscrits et Editions des Oeuvres de J. de Hemricourt*, par A. BAYOT. — *Introduction historique, Notes complémentaires et Tables générales*, par E. PONCELET. Publ. de la Commission royale d'histoire. Bruxelles, M. Lamertin, 1931, 1 vol. de CDLXIII-481 pp. in-4°.

M. Alphonse Bayot a eu le bonheur de voir paraître à quelques mois d'intervalle deux œuvres monumentales auxquelles il travaillait depuis de longues années, le *Poème moral* et le troisième volume de son *Hemricourt*.

Le *Poème moral* est l'une des plus belles œuvres que le moyen âge nous ait laissées. De plus, il a été composé dans la région wallonne. Double raison pour qu'un savant belge en donne une édition conforme aux exigences actuelles de la philologie. Ce poème avait déjà été publié en 1886 par W. Cloetta à Erlangen, avec une longue introduction consacrée surtout à la phonétique. Mais le manuscrit employé par

Cloetta ne contenait que 2320 vers sur 3796. En 1919, P. Menge publia dans la *Zeitschrift für rom. Philologie* la suite retrouvée du poème, mais avec des lacunes et sans rigueur critique. L'édition que donne M. Bayot est la première édition complète, faite d'après les fragments que fournissent 12 manuscrits.

Quant à l'exécution, elle est d'un maître. Celui qui connaît les éditions de textes antérieures données par M. Bayot, sait avec quelle science et quel soin méticuleux notre auteur travaille. Une Introduction de 202 pages contient l'analyse du poème ; l'étude des manuscrits et des éditions partielles ; l'étude de la versification du poème et le tableau des rimes ; l'étude de la langue, moins développée que dans Cloetta, mais plus précise et plus sûre grâce aux progrès que la dialectologie wallonne a réalisés depuis 1886 ; les règles suivies dans l'établissement du texte ; puis des notices pour servir à dater et à localiser l'œuvre ; les sources et l'auteur du poème ; le plan de l'édition.

De ce parvis imposant, pénétrons dans le monument lui-même. 949 quatrains monorimes. Il a été baptisé « Poème moral » par Paul Meyer, et je vois que M. Bayot y ajoute « traité de vie chrétienne » ; mais tout n'y est pas précepte didactique : les parties les plus populaires en sont des légendes, la conversion du brigand Moïse en Saint Moïse l'Ethiopien, celle de la courtisane Thaïs en sainte Thaïs l'égyptienne, — rappelez-vous la Thaïs d'Anatole France et comparez. D'autres exemples sont tirés des vies des Pères du désert. Il y a des descriptions réalistes des ruses du démon et une description plus réaliste encore des supplices de l'enfer. La partie moralisante et la critique des mœurs font penser aux leçons analogues, en quatrains également, du vieil abbé Gille le Muisit.

Nous n'avons pas l'intention d'analyser davantage le poème, dont le ton est d'une bonhomie charmante, mais de faire apprécier le travail de l'éditeur par un public peu initié.

Publier un poème ancien, ce n'est pas copier un texte ! Il faut contrôler chaque mot dans une demi-douzaine de manuscrits et fournir en note les variantes du texte qu'on a choisi comme base. On ne choisit cette base qu'à la suite d'une longue et pénible étude et d'après des principes sûrs. M. Bayot est rompu à ce travail de bénédictin. Ensuite, il n'y a presque pas de quatrain dont il ne recherche les analogies de pensée ou d'expression dans la vaste littérature pieuse de l'époque. Il s'excuse dans l'introduction de ne pas connaître assez les quelque trois cents volumes de la patrologie, mais pour nous, profanes, le tableau de ces imitations et réminiscences est plus que suffisant. Il fait supposer que l'auteur inconnu était quelque moine de Lobbes ou de Villers imbu de lectures édifiantes.

Nous laissons à d'autres le souci d'éplucher ces cinq cents pages pour y découvrir quelque faute de typographie, ou pour déclarer préférable telle leçon de manuscrit inférieur, qui figure d'ailleurs au bas de la page, où les amateurs peuvent la recueillir, — ou enfin pour discuter l'une ou l'autre des assertions éparses dans les notices préliminaires. Ce serait verser trois gouttes de fiel dans un océan. Quand on suppote le travail énorme, l'immensité des recherches qui s'échelonnent entre le premier des manuscrits à rassembler et le point final des épreuves de la dernière page, on demeure étourdi d'admiration, et, pour peu qu'on soit un fervent des antiques œuvres de notre littérature, on se sent inondé de reconnaissance envers le maître si savant et si modeste qui a consacré dix ans de sa vie, au milieu de ses occupations professionnelles absorbantes, à ressusciter dans tout son lustre et à replacer si merveilleusement dans son milieu chrétien et littéraire l'un des plus hauts poèmes du moyen âge.

L'édition nouvelle des œuvres du liégeois Hemricourt est un autre monument de philologie. Trois énormes volumes

in-4° de la Commission royale d'histoire, publiés aux frais de l'Académie royale de Belgique, qu'on dénomme, par opposition, l'ancienne Académie. Nous avons enfin de Hemricourt un texte fidèle, entouré de tous les renseignements historiques et linguistiques désirables, ce qui relègue bien loin à l'arrière-plan l'édition Salbray. Le tome premier, contenant le *Miroir des Nobles de Hesbaye*, avait été publié en 1910, par les soins du baron Camille de Borman pour la partie historique et ceux d'Alphonse Bayot pour l'établissement du texte et toute la partie philologique. Le second volume, paru en 1925, est dû en majeure partie à Edouard Poncelet ; il ne contient pas de nouveaux textes de Hemricourt. Le troisième et dernier volume, qui vient de paraître (juin 1931), contient la *Guerre des Awans et des Waroux*, le *Patron de la temporalité*, une bibliographie complète des manuscrits et des éditions antérieures, par A. Bayot, une introduction historique, des notes complémentaires et des tables, par Edouard Poncelet.

C'est naturellement le travail de M. Bayot qui doit ici capter notre attention de philologue. Ce travail est immense. Il faudrait une année entière à un lecteur expérimenté pour le contrôler : combien a-t-il exigé de préparation ? Songez que le premier volume a paru en 1910 ! Jadis c'était un jeu de publier une œuvre du moyen âge. On se contentait d'ordinaire d'un seul manuscrit. Tout grand seigneur pouvait se donner sans peine figure de savant. On faisait copier le manuscrit à ses frais ; on pouvait payer un secrétaire pour corriger les épreuves et l'on publiait ainsi rapidement de gros volumes. La méthode a changé ! C'est une montagne de manuscrits et d'éditions que M. Bayot a eu à rechercher, à lire, à comparer, à affilier l'un à l'autre pour fixer son manuscrit de base et dresser ses tableaux de variantes. Sans entrer dans le détail de ce labeur, on perçoit avec quel soin méticuleux toutes ces opérations ont été conduites. Par ses deux éditions antérieures de *Gormond et Isambart*, par ses additions à l'édition

de *Jean de Haynin* qu'avait fournie M. DD. Brouwers, par son *Poème moral* et son *Hemricourt*, M. Bayot se classe en Belgique comme le plus infatigable et le plus méritant des éditeurs de philologie romane. Que n'ai-je un prix, décennal ou quinquennal, à lui décerner ! Il y a encore des lacunes dans notre système belge de reconnaissance nationale.

Dictionnaire liégeois, par Jean HAUST. Illustré de nombreuses figures documentaires établies par J. M. REMOUCHAMPS et exécutées par M. SALME. Liège, Vaillant-Carmanne, 1929 ss.

Après son excellent lexique de la *Houillerie liégeoise* et son *Dictionnaire des rimes liégeois*, qui sont maintenant dans toutes les mains, M. Haust a entrepris de composer un *Dictionnaire liégeois-français*, qui se publie chez notre éditeur habituel, la maison Vaillant-Carmanne. La publication par fascicules marche rondement. Il y aura une douzaine de fascicules, soit deux volumes in-8° à deux colonnes, dont sept ont paru. On peut affirmer que ce dictionnaire rendra les plus grands services aux wallonisants de la province de Liège et même d'ailleurs. Il sera plus complet que tous les dictionnaires liégeois ensemble. Chaque article donne en bon ordre, avec force exemples, toutes les significations. L'étymologie est indiquée sobrement, dans les cas où elle est nécessaire et où il est possible de la déterminer. Il y a une profusion de gravures due au Musée de la Vie wallonne, dont le conservateur, M. J. M. Remouchamps active à cet effet la documentation. Cet ensemble laisse bien loin nos lexiques ordinaires. Nos auteurs se plaignent des lacunes multiples de Remacle et de Forir ; celui de Grandgagnage, plus scientifique, composé au point de vue de l'étymologie, ne peut leur être d'aucune utilité. Désormais, c'est le dictionnaire de M. Haust qui doit se substituer pratiquement à toutes ces œuvres fragmentaires et de science hasardeuse.

J. F.

Félix ROUSSEAU, **La Meuse et les pays mosans en Belgique. Leur importance historique avant le XIII^e siècle.** 1930 (t. XXXIX des *Annales de la Société archéologique de Namur*). 1 vol. de 247 pages, une carte hors texte.

Bien que cet ouvrage ne concerne pas directement la dialectologie, il nous plaît néanmoins de le signaler aux lecteurs de notre *Bulletin*. Nous avons, pour cela, plusieurs raisons. On ne contestera pas, d'abord, l'intérêt que peut présenter l'histoire d'une région pour la connaissance des faits linguistiques dont le parler actuel de cette région est la résultante — le langage étant essentiellement une fonction sociale, son évolution ne s'éclaire vraiment qu'à la lumière des changements survenus dans la société dont il exprima la vie. Or, de ce point de vue, l'étude de M. R. est bien faite pour satisfaire nos curiosités, car elle néglige l'histoire politique pour nous offrir plutôt un tableau synthétique de ce que furent le développement économique, l'organisation sociale, la vie intellectuelle et le mouvement artistique de notre région wallonne depuis l'époque romaine jusqu'au XII^e siècle.

Calqué, quant à ses limites, sur l'antique « civitas Tongrorum », le diocèse de Tongres — devenu plus tard la principauté de Liège — occupait le territoire où l'on parle aujourd'hui wallon. Sauf quelques menus déplacements de la frontière linguistique, on remarque que Wallonie et « Civitas Tungrorum » sont identiques, la première comme la seconde, comprenant les provinces actuelles de Liège, de Luxembourg (sauf la vallée de la Semois) de Namur, l'arrondissement de Charleroi, le Brabant wallon et le sud du Limbourg (vallée du Geer). Cette concordance — qui rappelle celle qu'a signalée jadis M. H. Morf pour les domaines picard et franco-provençal — n'est certes point fortuite et l'on peut sans hésiter, admettre que l'unité wallonne résulte de l'antique unité administrative

des Tungri. Si, d'autre part, nos parlers wallons ont plus d'affinités avec le lorrain qu'avec le picard, s'il y a réellement dans les dialectes gallo-romans un « groupe du nord-ouest », l'histoire du pays mosan nous aide à comprendre ces faits linguistiques. Entre Tongres et Tournai, il y avait la Forêt Charbonnière, et, pendant tout le haut moyen âge, les régions qui avaient constitué la *civitas Tungrorum*, devaient rester orientées vers l'est plutôt que vers l'ouest, vers Cologne, Trèves et Metz, plutôt que vers Tournai, Cambrai et la Flandre. Toute l'histoire du pays wallon et de la terre lorraine nous offre en somme le spectacle de deux provinces romanes étroitement unies à tous points de vue et pareillement tournées toutes deux vers l'est et le monde germanique. Liées entre elles par la Meuse, Wallonie et Lorraine se trouvaient d'autre part en rapport avec la vallée du Rhin, l'une par la chaussée de Brunehaut ou par la basse Meuse et le Waal, l'autre par la Moselle. Qu'on se reporte au temps de l'Austrasie ou qu'on se souvienne de la Lotharingie, on retrouve notre pays étroitement uni à la terre des trois évêchés.

Il faut lire à ce sujet les pages très documentées et toujours intéressantes où M. R. étudie le développement économique et social de la vallée mosane à l'époque romaine, aux temps mérovingiens et carolingiens, puis au cours du XI^e et du XII^e siècle. Il faut savoir tout ce qu'elles apportent à propos des industries diverses pratiquées dans le bassin de la Meuse, tout ce qu'elles enseignent aussi du commerce actif qui animait la vallée au cours de ces époques. Non moins suggestif, le chapitre consacré à la vie intellectuelle entre 1000 et 1200, paraîtra peut-être sommaire, mais M. R. n'a voulu donner ici qu'une esquisse rapide. C'était son droit. On pourra regretter cependant qu'il ne cite même pas le livre bien connu où M. Wilmotte a étudié jadis *Le Wallon*; il y aurait trouvé bien des choses. Il aurait évité notamment d'omettre des œuvres comme *Li Vers del Juïse*, le *Poème moral* (cf. éd. Bayot,

1929), ou ce *Dialogue Grégoire le Pape* qui se rattache certainement au groupe d'écrits à propos duquel l'évêque de Metz en 1199, puis Guy de Préneste, à Liège en 1202, durent prendre des mesures (p. 170-1). Pour ce qui concerne les rapports du diocèse avec la Pologne, nous voudrions encore signaler certaine version de l'*Antécrist*, écrite par le clerc wallon Berengier au XIII^e siècle, et que son auteur dit avoir rédigée « en Pulanne » (f. E. Walberg, *Deux versions inédites de la Légende de l'Antécrist en vers français du XIII^e siècle*, Paris, Champion, 1928, p. lIII). Mais M. R. s'arrête à 1200.

Au XI^e et au XII^e siècle — au XI^e surtout — entre les écoles liégeoises d'une part, et celles de la Lorraine (au sens moderne du mot), de l'autre, il existe une telle « interdépendance » qu'on est en droit d'affirmer que Metz, Toul et Verdun formaient alors avec Liège une véritable province intellectuelle distincte, et, à certains points de vue, fort en avance sur les autres centres d'études de l'Empire ». Cette culture lotharingienne — sur laquelle M. Wilmotte attirait l'attention dans son livre *Le Français à la tête épique* (Paris, Renaissance du Livre, 1917) — mériterait une étude particulière, d'ailleurs ébauchée d'excellente façon dans le livre de M. R. et notamment aux chapitres IV et V.

Pour ce qui concerne strictement la vie passée de nos provinces wallonnes, la fresque de M. R. mérite tous les éloges. Elle fait défiler devant nos yeux ce que furent, pour l'histoire de notre terre, les siècles qui la conduisirent de la conquête romaine jusqu'à l'an 1200. Nous voyons naître et se développer puis s'affranchir nos bonnes cités de la Meuse, issues des relais où faisaient halte les bateaux du fleuve ; nous voyons la riche Hesbaye s'adonner à l'agriculture alors que l'Entre-Sambre-et-Meuse ou le Condroz pratiquaient les industries métallurgiques pour lesquelles leur sol offrait du mineraï et l'Ardenne son bois à brûler. Nous voyons les commerçants gagner l'Angleterre, les pays scandinaves, la vallée du Rhin où ils

allaient vendre les produits de nos industries locales ; nous les voyons aussi rapporter de l'Europe Centrale le cuivre et l'étain qui donneraient des alliages heureux. Nous voyons...

Mais ce livre ne peut se résumer tant il est sobre de style et dense de matière. On le lira. Tous ceux-là le liront qui désirent mieux connaître l'histoire de notre pays et qui veulent — par elle et pour elle — savoir davantage comment se sont constitués nos parlers locaux.

M. D.

Jules FELLER, **Le Bethléem verviétois. Une survivance d'ancien théâtre religieux de marionnettes.** 3^e édition, complétée, illustrée de vues des tableaux du Bethléem. Verviers, Nicolet, 1931.

Le *Bethléem* de M. F. est bien connu. Nous aurions donc pu nous dispenser d'en parler à nouveau si cette troisième édition n'avait vu le jour à l'occasion d'une manifestation de sympathie dont M. F. fut l'objet en mai 1931, si elle n'apportait une version retouchée et complétée du travail paru en 1900, si elle n'offrait en appendice une précieuse bibliographie des études qu'a publiées M. F. depuis 1912.

Il ne nous appartient pas, M. F. étant des nôtres, de vanter les qualités de l'ouvrage. Nous tenons cependant à dire le plaisir que nous avons éprouvé à voir le grand nombre des souscripteurs qui se sont associés à l'hommage rendu au maître. Nous voudrions dire aussi l'intérêt que nous avons trouvé à la lecture de ce petit livre et signaler notamment à nos wallonisants les services que leur rendra l'appendice bibliographique. Nous voudrions enfin associer à la manifestation de mai ce *Bulletin du Dictionnaire wallon* qui, depuis sa création, doit tant à notre maître et ami.¶

M. D.

**Mélanges de linguistique et de littérature offerts à
M. Alfred Jeanroy par ses élèves et ses amis.** Paris,
Droz, 1928.

Nous relevons dans ce beau recueil deux articles susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

P. 191. E. Walberg, *Quelques nouveaux exemples de l'anc. wallon fer*. Le wallon *fé* remonte, on le sait, à lat. *fare* (d'où ital. *fare*; rhéto-rom. *far, fa, fer*; prov., cat., anc. esp. *far*; campid. *fai*; français *ferai*, futur de *faire*). Aux trois exemples de *fer, feir*, signalés par Horning (*Z. f. franz. Spr. u. Litt.*, XVI, 1894, 2^e p., p. 142 ss.) dans des textes wallons du moyen âge, M. W. en ajoute d'autres tirés de la *Vie de Sainte Catherine d'Alexandrie* et d'un abrégé de la *Bible* d'Herman de Valenciennes (ms. 2162 du f. fr. de la B. N. de Paris, fol. 1^{ro}-77^{ro}). Ce dernier texte connaît aussi *desfer et refer*.

P. 195. M. Wilmotte, *Wallon plamou*. Cette locution prépositionnelle représente « pour l'amour de », mais son sens est « à cause de ». M. W. montre que la même locution, avec la même valeur, a vécu longtemps en français. Il cite notamment l'*Ecole des Maris* (III, ix), où on peut lire :... O l'étrange martyr ! — Que tous ces jeunes fous me paraissent fâcheux ! — Je me suis dérobée au bal *pour l'amour d'eux*.

M. D.

Revue de linguistique romane. II, 1926, pp. 163-207,
J. JUD, Problèmes de géographie linguistique romane. III.
S'éveiller dans les langues romanes.

Dans cette excellente étude, nourrie d'une copieuse documentation et conduite avec autant de finesse que de soin, M. J. est amené à traiter notamment du wallon *dispièrter (si)*. Ggg. avait déjà rapproché ce mot de l'espagnol *despertar*, qui a le même sens. Il n'est pas douteux que tous deux remontent à un même lat. vulg. *expertu* (forme analogique pour *experrectu*), attesté par les grammairiens anciens. Selon

M. J., ce serait pourtant indépendamment que l'espagnol et le wallon auraient créé l'un *despertar*, l'autre *dispièrter*; *despertar* remonterait à un lat. vulg. *expertare*, tandis que *dispièrter*, plus récent, aurait été tiré de l'adjectif *despert*, ancien part. passé de (*d*)*esperir*. Cette hypothèse d'une « coïncidence intéressante, mais fortuite » nous paraît peu vraisemblable. Sans doute un *desperter* n'est-il pas attesté en ancien français, mais il est difficile de rattacher *dispièrter* = « éveiller » à un adj. *despert* qui dut prendre très tôt le sens de « vif, alerte, gai », avec lequel il se présente en ancien français aussi bien qu'en espagnol. Ce *despert*, séparé sémantiquement du verbe *esperir(s')*, se présente moins comme le part. passé d'un hypothétique *desperir* que comme un adjectif remontant directement à un *despertus* ancien (il est attesté en Espagne et en Gaule), né à la suite de la rencontre *expertus* (<*expergiscor*) = *expertus* (<*experiri*). Nous admettrions volontiers que le verbe *despertare*, tiré de *despertus* avant que cet adjectif eût limité sa signification à « vif, alerte, gai », fut un remède à la confusion provoquée par la naissance d'*expertus* (pour *experectus*), remède accepté d'abord en Espagne et en Gaule, maintenu plus tard dans la péninsule tandis que les parlers gallo-romans (sauf le wallon, dont on sait la situation excentrique et le caractère conservateur) lui préféraient *esperir*, puis *éveiller(s')* ou *desidar-residar* (<*deexcītare-reexcītare*). On ne voit pas pourquoi le wallon aurait abandonné jadis *esveillier* (ou *esperir* ?), qui précisément gagne maintenant vers le Nord et tend à éliminer *dispièrter*; on ne voit pas surtout comment le wallon aurait demandé à l'isolé *despiert* = « vif, alerte, gai » un dérivé *dispièrter* (*si*) = *éveiller(s')*.

M. D.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	1
SUR QUELS PRINCIPES EST BASÉE L'ORTHOGRAPHE WALLONNE, par J. Feller	3
INDUSTRIES LOCALES : I. <i>La fabrication des sabots (à Silenrieux)</i> par E. Delvaux.....	12
LE JEU DE QUILLES, par J. Feller.....	26
MŒURS ET USAGES :	
I. <i>Chanson de Charivari</i> , par J. Feller.....	44
II. <i>A propos de « hèyi-héli »</i> , par M. Delbouille.....	46
NOTES DE PHONÉTIQUE ET D'ÉTYMOLOGIE, par J. Feller :	
I. <i>Etude sur les mots wallons à initiale « hl »</i>	53
II. <i>Sur l'origine du gaumais « tchû » (bout) et la phonétique de « a > œ > eù > u » en gaumais</i>	74
CHRONIQUE, par J. Feller	83
LIVRES ET REVUES, par J. Feller et M. Delbouille.....	85

Publications de la Société de Littérature wallonne

- Projet de Dictionnaire wallon* (1903) : 5 fr.
Dictionnaire des Spots ou Proverbes wallons, 2 vol. : 35 fr.
DELAITE, J. *Le verbe wallon* : 5 fr.
BORMANS et BODY. *Glossaire roman-liégeois* (1^{er} fasc., le seul paru) : 10 fr.
MARÉCHAL, A. *Carte dialectale de l'arrondissement de Namur* : 10 fr.
DOUTREPONT, Aug. *Les Noëls wallons* : 35 fr.
TERRY et CHAUMONT. *Recueil des crâmignons liégeois* : 35 fr.
REMOUCHAMPS, Ed. *Tati l' pèriqui* (éd. populaire) : 10 fr.
— — — (éd. philologique) : 20 fr.
— — — (éd. de luxe) : 30 fr.
DOUTREPONT, G. *La conjugaison dans le wallon liégeois* : 8 fr.
FELLER, J. *Essai d'orthographe wallonne* : épousé.
— *Phonétique du gaumais et du wallon comparés*, suivie du *Lexique du patois gaumais*, par Ed. LIÉGEOIS (*Bull.*, t. 37) : 20 fr.
LIÉGEOIS, Ed. *Complément au lexique gaumais* : 5 fr.
— *Nouveau complément au lexique gaumais* : 3 fr.
GRIGNARD, A. *Phonétique et morphologie de l'Ouest-wallon* : 20 fr.
DORY et HAUST. *Vocabulaire du dialecte de Perwez* : 5 fr.
HAUST, J. *Vocabulaire du dialecte de Stavelot* : 10 fr.
LURQUIN, A. *Glossaire de Fosses-lez-Namur* : 5 fr.
BASTIN, Joseph. *Vocabulaire de Faymonville* : 5 fr.
— *Morphologie de Faymonville* : 5 fr.
CARLIER, A. *Glossaire de Marche-lez-Ecaussinnes* : 5 fr.
FRENAY, FRÉSON et HAUST. *Le tressage de la paille dans la vallée du Geer*, étude dialectale, avec illustrations : 10 fr.
MARÉCHAL, P. et L. *La meunerie au pays de Namur* : 10 fr.
PONCELET, Ed. *Le bon métier des merciers de la cité de Liège* : 10 fr.
HALKIN, J. *Le bon métier des vigneron de la cité de Liège*, 10 fr.
BORMANS, S. *Le bon métier des tanneurs de la cité de Liège* : 15 fr.
COLLARD, V. *Vocabulaire du faucheur à Erezée* : 5 fr.
BODY, Albin. *Vocabulaire des agriculteurs* : 10 fr.
DONY, Em. *Vocabulaire du fraudeur à Chimay* : 5 fr.
JACQUEMOTTE et LEJEUNE. *Toponymie de Jupille* (le *Bull.*, t. 49, qui la contient : 35 fr.).
LEJEUNE, JACQUEMOTTE et MONSEUR. *Toponymie de Beaufays* : 10 fr.
LEJEUNE, J. *Toponymie d'Ayeneux* : 10 fr.
— *Toponymie de Magnée* : 5 fr.

- DONY, E. *Toponymie de Forges-lez-Chimay* : 10 fr.
 CARLIER et DONY. *Toponymie de Monceau-sur-Sambre* : 10 fr.
 BAYOT et DONY. *Toponymie de Chimay* : 10 fr.
 RENARD, Jules. *Toponymie de Wiers* : 10 fr.
 FOULON et NOEL. *Toponymie de Landelies* : 5 fr.
 RENARD, Edgard. *Toponymie de Dolembreux* : 10 fr.
 — *Toponymie d'Esneux* : 20 fr.
 — *Toponymie de Villers-aux-Tours* : 10 fr.
 DORY. *Wallonismes* : 20 fr.
 COLSON. *Table générale des publications de la Société liégeoise de Littérature wallonne de 1856 à 1906* : 35 fr.
 AEBISCHER, Paul. *L'anthroponymie wallonne d'après quelques anciens cartulaires* : 10 fr.

Collection des Publications de la Société

- Annuaire*, 31 volumes in-12 : 280 fr. (chaque année : 10 fr.)
Bulletin de la Société, 1^{re} série (1) : t. 7 à 13 : 300 fr. (id. : 45 fr.)
 — — — 2^e série, 48 vol. : 960 fr. (id. : 30 fr.)
Bulletin du Dictionnaire wallon, 15 vol. : 100 fr. (id. : 10 fr.)
Les Noëls wallons, par A. DOUTREPONT : 35 fr.
Bibliographie wallonne de 1905-1906, par O. COLSON, 5 fr.
Projet de Dictionnaire wallon : 5 fr.
Li voyèdge di Tchaufontainne, opéra comique de 1757 en dialecte liégeois.
 Edition critique, avec commentaire et glossaire par J. HAUST : 10 fr.
Traité de versification wallonne, par J. FELLER, 45 fr.

La collection (1) : 1600 fr. (frais d'envoi non compris).
 Adresser les commandes au secrétaire de la S. L. W., M. N. HOHLWEIN,
 rue Renoz, 11, Liège et le montant de la somme au trésorier, M. Jean
 DESSARD (rue A. Delsupexhe, 16, Herstal); compte chèques postaux
 n° 102927.

Pour compléter nos collections, nous désirons acheter les cinq premiers tomes de l'*Annuaire* (1863-69) et les six premiers tomes du *Bulletin de la Société* (1858-63).

(1) Moins les six premières années du *Bulletin*, qui sont épuisées. La Société, ne peut les fournir que par occasion et à prix variable.